

SFCR 2025

helvetia.fr

Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière.

simple. clair. helvetia 

Votre assureur suisse



Sommaire.

Résumé	3	C.3.	Risque de crédit	40
A. Activité et résultats	6	C.4.	Risque de liquidité	42
A.1. Activité	6	C.5.	Risque opérationnel	44
A.1.1. Présentation de l'activité	6	C.6.	Autres risques importants	45
A.1.2. Structure du groupe	7	C.7.	Autres informations	46
A.1.3. Investissements et participations liées	8	D. Valorisation aux fins de solvabilité	47	
A.1.4. Autorité de Contrôle et de Supervision	8	D.1. Actifs	48	
A.1.5. Auditeurs	8	D.1.1. Actifs financiers	48	
A.1.6. Risques souscrits	8	D.1.2. Actifs immobiliers d'investissement	49	
A.1.7. Événements marquants de l'exercice	11	D.1.3. Actifs d'exploitation	49	
A.2. Résultat de souscription	12	D.1.4. Actifs incorporels	50	
A.3. Résultat des investissements et rentabilité financière	14	D.1.5. Investissements dans les entreprises liées	50	
A.4. Résultat des autres activités	15	D.1.6. Part des réassureurs dans les provisions techniques	50	
A.5. Autres informations	15	D.1.7. Autres actifs	50	
B. Système de gouvernance	16	D.2. Provisions techniques	51	
B.1. Informations générales sur la gouvernance	16	D.2.1. Provisions techniques non-vie	51	
B.1.1. Conseil d'Administration	16	D.3. Autres passifs	52	
B.1.2. Direction Générale	17	D.4. Méthodes de valorisation alternative	53	
B.1.3. Comités	17	D.5. Autres informations	53	
B.1.4. Fonctions clés	20	E. Gestion du capital	54	
B.1.4.1. Fonction clé Gestion des risques	20	E.1. Fonds propres de l'entreprise	54	
B.1.4.2. Fonction clé Actuariat	21	E.1.1. Objectifs, politique et processus de gestion du capital	54	
B.1.4.3. Fonction clé Vérification de la conformité	21	E.1.2. Structure des fonds propres, éligibilité à la couverture du SCR et du MCR	55	
B.1.4.4. Fonction clé Audit Interne	21	E.1.3. Réserve de réconciliation	58	
B.1.5. Changements significatifs sur la période	22	E.2. Capital de Solvabilité Requis et Minimum de Capital Requis	59	
B.1.6. Politique et pratiques de rémunération	23	E.2.1. Modélisation de la formule standard	59	
B.1.7. Transactions particulières	24	E.2.2. Exigence de capital	59	
B.2. Compétence et honorabilité	24	E.2.3. Appréciation de la suffisance des fonds propres	60	
B.3. Système de gestion des risques y compris E.I.R.S.	25	E.3. Utilisation du sous module risque actions dans le calcul du SCR	60	
B.4. Système de Contrôle Interne	30	E.4. Différences entre le modèle standard et le modèle interne	60	
B.5. Fonction Audit Interne	30	E.5. Non-respect du SCR et du MCR	60	
B.6. Fonction Actuarielle	30	E.6. Autres informations	61	
B.7. Sous-traitance	30	Annexes	62	
B.8. Autres informations	31			
C. Profil de risque	32			
C.1. Risque de souscription	32			
C.1.1. Risque Non-Vie	32			
C.2. Risque de marché	34			
C.2.1. Risque de taux	35			
C.2.2. Risque de spread	36			
C.2.3. Risque actions	37			
C.2.4. Risque immobilier	38			
C.2.5. Risque de change	39			
C.2.6. Pilotage des risques de marché	40			

Résumé.

SFCR.

 **2025.**

Le SFCR (Solvency and Financial Condition Report) ou Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière vise à donner une vue générale de la structure du chiffre d'affaires, de l'organisation, de la gouvernance, de la gestion des risques et du capital d'Helvetia Assurances SA. Cette vision permet ainsi une transparence totale sur la solvabilité et l'information financière de l'entreprise.

Toutes les données chiffrées et monétaires de ce rapport sont en euros.

Fusion entre Helvetia et Baloise

L'année 2025 a été marquée par un événement stratégique important pour Helvetia. Le 5 décembre 2025, la fusion entre Helvetia Holding AG et Baloise Holding AG pour former Helvetia Baloise Holding AG a été menée à bien comme prévu. Cela a marqué la conclusion réussie de la fusion entre égaux annoncée en avril 2025. Avec un volume d'affaires combiné d'environ 20 milliards de francs suisses, le groupe Helvetia Baloise unifié figure parmi les principales compagnies d'assurance en Europe et est désormais le plus grand assureur multirisque en Suisse. Le groupe ainsi créé, dont le siège est à Bâle, en Suisse, est présent sur huit marchés européens dans les domaines de l'assurance vie et non-vie ainsi que dans le segment mondial des marchés spécialisés, et sert environ 13 millions de clients.

La fusion constitue la base du développement à long terme de la société fusionnée. Outre les plans de rentabilité déjà mis en place avant la fusion dans les deux sociétés, elle devrait générer des synergies annuelles d'environ 350 millions de francs suisses avant impôts et avant participation des assurés.

Avec la finalisation de la fusion, la phase d'intégration opérationnelle a commencé. En 2026, les produits, les services et les processus internes du nouveau groupe seront progressivement harmonisés. L'objectif de l'intégration est de combiner les forces existantes des deux sociétés et de créer une entreprise résiliente, orientée vers le client et en croissance rentable.

Activité et résultat

Helvetia Assurances SA est détenue à 100% par le groupe Helvetia Baloise dont le siège est en Suisse

En France, Helvetia est un acteur du segment Specialty, marché Non-Vie uniquement et réservé aux professionnels. Helvetia France compte plus de 581 collaborateurs (dont 518 en CDI) et près de 3700 codes courtiers actifs. Au cours de l'exercice 2025 le montant des primes brutes souscrites s'élève à 563,8 M€ dont 280,5 M€ pour Helvetia Assurances SA. L'entreprise joue un rôle majeur dans l'assurance Maritime et Transport en France. L'expertise de ses équipes et sa capacité de souscription font d'elle le numéro 1 du secteur sur le marché français.

*Gestion efficace du risque
et du capital
Organisation efficace
Continuité de l'activité*

Gouvernance et Gestion des Risques

Le système de gouvernance d'Helvetia en France est le garant d'une gestion saine et prudente.

Ses principes fondamentaux reposent sur une organisation aux responsabilités clairement définies doublées d'une séparation des fonctions très stricte.

Un système de Gestion des Risques accessible et efficace est une priorité essentielle. Il fait partie intégrante de la manière dont Helvetia gère son développement. L'objectif premier de la direction est une gestion à long terme et proactive du capital comme de la réputation d'Helvetia Assurances SA et du groupe Helvetia Baloise auquel elle appartient.

L'entreprise est amenée à assumer des risques financiers compte tenu de la nature même de son activité. Les principaux risques financiers naissent de l'évolution des marchés financiers et des contreparties associées aux créances qu'elle détient. Ces risques sont circonscrits par une politique de placement prudente, une forte diversification des classes d'actifs et, au besoin, une politique d'achat d'instruments de couverture. Les risques opérationnels nés de la souscription et corrélés à l'aléa ou aux catastrophes de tous types sont circonscrits par une diversification la plus large possible et une gestion rigoureuse de la réassurance. Le processus de gestion des risques ajuste en permanence ces risques financiers en lien avec le développement et l'appétence au risque définie dans la stratégie.

Helvetia Assurances SA adopte une politique de placement plus dynamique afin de faire face à la remontée des taux. L'entreprise diversifie ses actifs : prudemment sur le marché des actions ou titres assimilés et de manière plus structurée et efficace pour les obligations en réalisant de nouveaux investissements plus profitables grâce à la hausse des taux. Par ailleurs, la trésorerie est gérée de façon plus dynamique grâce à la mise en place d'un cash pooling et de l'utilisation de produits de placement monétaires. Tout comme les risques opérationnels, les risques financiers sont également encadrés.

Au regard de l'exercice précédent, il n'y a pas de changement notable dans l'organisation d'Helvetia en France ni au sein de son profil de risque.

L'organisation d'Helvetia Assurances SA et la gestion de son capital sont jugées adéquates et efficaces.

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution est informée et contrôle régulièrement la structure du capital comme l'évaluation des risques auxquels l'entreprise est soumise. Ce contrôle est également opéré par nos auditeurs internes et fait partie intégrante de leur plan d'audit. L'efficacité et l'adéquation de notre système de revue des risques et de la gestion du capital sont également encadrées par le département gestion des risques au sein du groupe.

*Des fonds propres très sains
Capital 127,6 M€
Exigence
de fonds propres 75,2 M€
Couverture 169,6 %*

Gestion du Capital

Helvetia Assurances SA a une solvabilité et une capitalisation appréciables avec un taux de couverture SCR de 169,6 % au 31.12.2025 (exercice précédent : 133,5 %) sur la base de Solvabilité II. Au 31 décembre 2025, le SCR d'Helvetia Assurances SA s'élève à 75,2 M€ et est couvert par 127,6 M€ des fonds propres éligibles (représentant la totalité des fonds propres de base). Le MCR d'Helvetia Assurances SA s'élève à 22,9 M€ et est couvert par 127,6 M€ des fonds propres éligibles (répartis en totalité en Tier 1 «unrestricted»). Grâce à une gestion active des risques et du capital, la stratégie commerciale d'Helvetia Assurances SA peut être maintenue grâce à une capitalisation fondée sur les besoins et adaptée aux risques.

A. Activité et résultats.

A.1. Activité

A.1.1.	Présentation de l'activité	6
A.1.2.	Structure du groupe	7
A.1.3.	Investissements et participations liées	8
A.1.4.	Autorité de Contrôle et de Supervision	8
A.1.5.	Auditeurs	8
A.1.6.	Risques souscrits	8
A.1.7.	Événements marquants de l'exercice	11

A.1.1. Présentation de l'activité

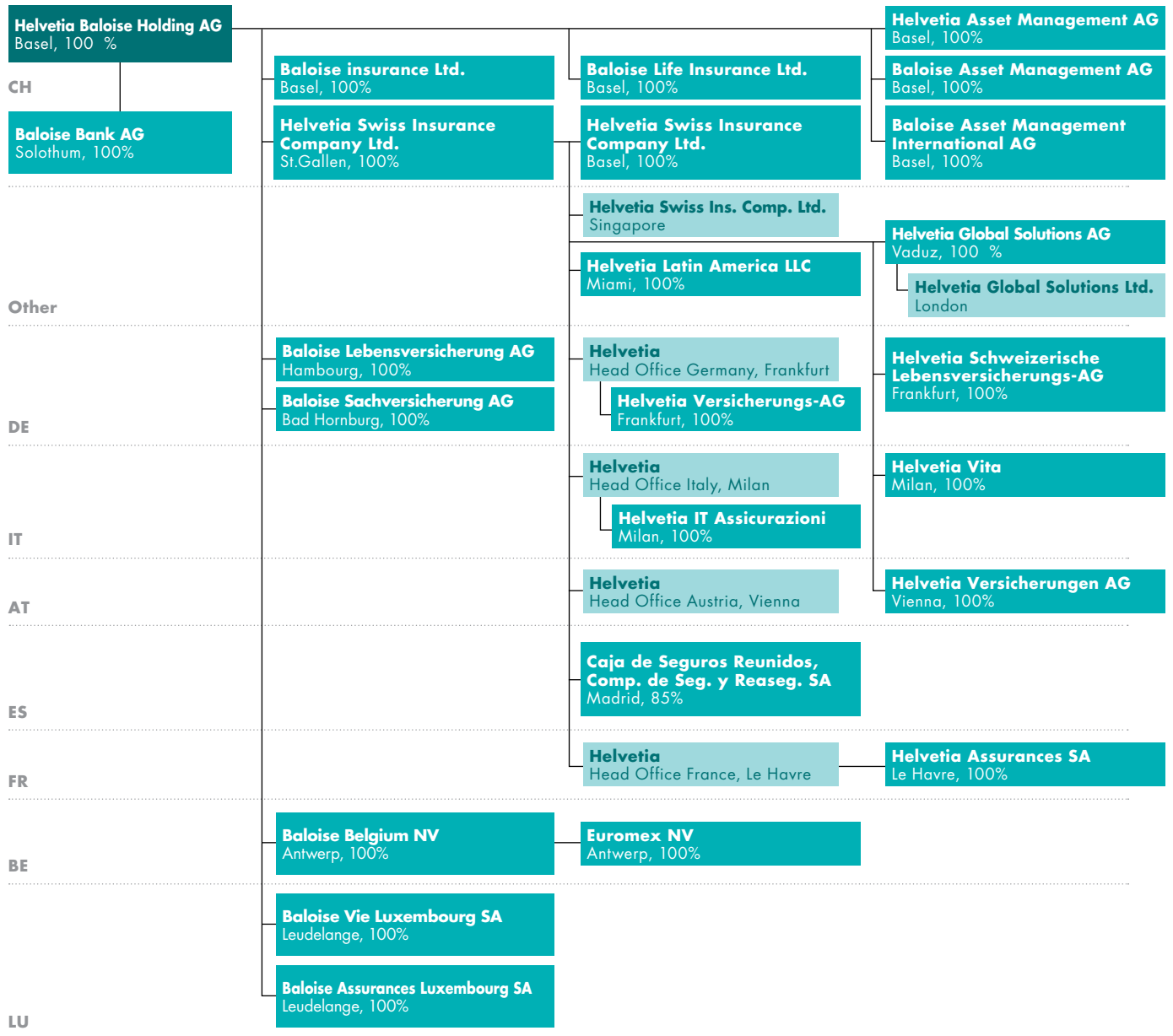
Helvetia Assurances SA est une filiale du groupe d'assurance suisse Helvetia Baloise qui détient 100 % de son capital via la société d'assurance suisse non-vie Helvetia Schweizerische Versicherungsgesellschaft AG et la succursale française de celle-ci, Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances. La société holding du Groupe, Helvetia Baloise Holding AG est une entreprise cotée en Suisse à l'indice SIX Swiss Exchange.

Le groupe Helvetia Baloise opère au travers de ses filiales en Suisse, en Allemagne, en Autriche, en Espagne, en Italie, en France, au Luxembourg et en Belgique, ainsi que dans le monde entier dans le segment des marchés spécialisés et dans le domaine de la réassurance active.

A.1.2. Structure du groupe

Le schéma ci-après résume l'organisation globale du groupe Helvetia Baloise et situe Helvetia Assurances SA dans le Groupe.

Structure du Groupe au 31 Décembre 2025



■ Main legal subsidiaries ■ Branches

A.1.3. Investissements et participations liées

Helvetia Assurances SA détient 100 % du capital de la société Groupe Save, société anonyme située au Havre, et spécialisée en gestion de sinistres et expertises.

Elle détient également 100 % du capital de la société Helvetia Marine Services, société située à Londres et qui a une activité d'agent d'assurances. Le capital de cette dernière se monte à 1 Livre Sterling.

Participations liées

	Pays	Segment d'activité	Capital détenu (en %)	Fonds Propres (en EUR)
au 31.12.2025				
Groupe Save	France	Autres	100,0%	1 441 100
Helvetia Marine Services	UK	Autres	100,0%	-717 304

A.1.4. Autorité de Contrôle et de Supervision

Helvetia Assurances SA est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4, place de Budapest 75009 Paris.

Le Groupe Helvetia Baloise est régulé par l'Autorité Suisse, l'Autorité Fédérale de Surveillance des Marchés Financiers (FINMA) située Laupenstrasse 27, 3003 Bern – Suisse.

A.1.5. Auditeurs

Les comptes annuels d'Helvetia Assurances SA sont audités en France par la société KPMG Audit, Tour EQHO, 2, avenue Gambetta – CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex.

L'associé signataire du rapport des commissaires aux comptes en France est Monsieur Régis TRIBOUT.

A noter que le mandat de KPMG arrivera à expiration sur les comptes clos au 31.12.2025. Conformément à la législation en vigueur il ne peut être renouvelé. Un processus d'appel d'offres sera lancé au cours des prochains mois pour choisir le prochain auditeur.

A.1.6. Risques souscrits

Helvetia Assurances SA est une compagnie d'assurance non-vie spécialisée dans le domaine de l'assurance Transport. Le portefeuille d'Helvetia Assurances SA est composé des branches suivantes :

- Transport (qui constitue l'essentiel du portefeuille)
- Dommage automobile (dommage aux véhicules professionnels)
- Dommage aux biens des entreprises
- Construction et risques techniques
- Catastrophes Naturelles
- Responsabilité Civile
- Protection Juridique
- Pertes pécuniaires

Ces portefeuilles sont souscrits, soit en direct, soit en acceptation de réassurance.

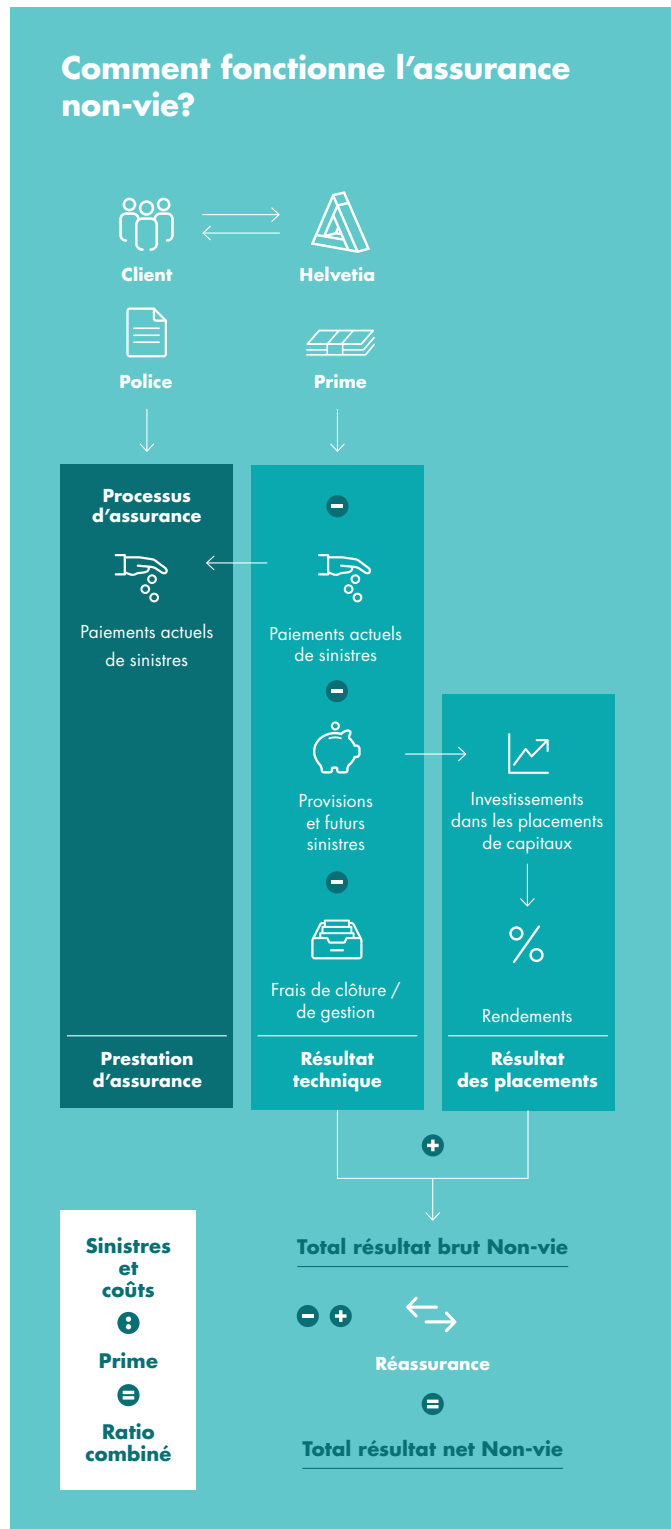
A noter qu'Helvetia Assurances SA souscrit également en Libre Prestation de Services (LPS). Quant aux risques aériens et spatiaux, ils sont souscrits via l'agence de souscription La Réunion Aérienne et Spatiale.

La qualité du portefeuille et la sélection des risques sont au cœur de la stratégie d'Helvetia Assurances SA.

Dans le cadre de sa politique de réassurance, Helvetia Assurances SA opère avec des réassureurs internationaux de premier plan.

La rentabilité des opérations d'assurance se mesure par le ratio combiné. Au 31.12.2025, le ratio combiné en IFRS 17, au net de réassurance, est de 87,0 % contre 99,8 % au 31.12.2024. Cette évolution du ratio combiné est le fruit d'une sinistralité accrue lors de l'exercice précédent. Helvetia SA a été exposée, principalement sur sa branche Dommages aux Biens des professionnels, aux émeutes de Nouvelle Calédonie survenues aux mois de mai et juin 2024.

Helvetia Assurances SA est à ce jour très peu exposée au risque d'actifs financiers compte tenu d'une politique d'investissement prudente. Les produits financiers sont peu significatifs dans la constitution du résultat net.



Les performances de l'activité Non-Vie sont détaillées à l'annexe 2 de ce rapport. Il n'y a pas d'autres activités ou résultats commerciaux importants.

A.1.7. Événements marquants de l'exercice

L'exercice 2025 s'inscrit dans un environnement encore marqué par les effets résiduels des événements exceptionnels de 2024, tout en confirmant la solidité du portefeuille et la bonne maîtrise de la sinistralité.

Évolution de l'activité

La branche Marine, Aviation et Transport (MAT) enregistre une légère croissance de 2,4 M€, soit +1,1 %.

Cette progression est principalement portée par le marché Aviation, dont la dynamique reste favorable. À l'inverse, les marchés Cargo et Transport Logistique montrent des signes de stabilisation dans un contexte plus tendu et compte tenu de la position déjà solidement établie de l'entreprise sur ces segments.

Sinistralité

L'année 2025 se caractérise par :

- Une forte baisse du niveau de sinistralité par rapport à 2024, année impactée par un sinistre exceptionnel survenu en Nouvelle-Calédonie en mai 2024, d'une valeur brute d'environ 72 M€ pour un impact net de réassurance proche de 21 M€.
- Une sinistralité revenant à un niveau normal, sans événement majeur ni intensité exceptionnelle, confirmant la résilience du portefeuille et l'efficacité des actions de maîtrise menées en 2024–2025.

Maîtrise des frais généraux

Malgré un contexte concurrentiel exigeant et une augmentation des effectifs ainsi que de la masse salariale, les frais généraux demeurent maîtrisés, traduisant le maintien d'une discipline forte en matière de gestion des coûts.

Mesures de maîtrise du risque et souscription

À la suite des émeutes en Nouvelle-Calédonie de 2024, un renforcement des règles de souscription sur ce territoire a été mis en place.

Ces mesures incluent notamment :

- L'exclusion de certains risques spécifiques, dont le risque émeute,
- Une vigilance accrue dans l'analyse des risques assurés,
- Une adaptation des conditions de souscription visant à réduire l'exposition aux événements sociopolitiques à fort impact.

La mise en place d'un traité en Quote-Part entre Helvetia Assurances SA et Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances assure le transfert de risques vers la succursale suisse de l'ensemble des risques souscrits depuis le 01.01.2017. Afin d'accompagner le développement, ce traité a été modifié à compter du 01.01.2023, Helvetia Assurances SA transfère cette année encore 60 % de ses risques à Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances.

La couverture du Capital de Solvabilité requis pour Helvetia Assurances SA est de 169,6% à fin décembre 2025.

A.2. Résultat de souscription

Primes

La ventilation du chiffre d'affaires (y compris PANE) en brut et net de cession sur les principales catégories de risques consolidés est la suivante :

Primes			
au 31.12	2025	2024	Variation
en Mio. EUR			
Non-vie	280,5	276,3	4,2
Assurance de biens	28,5	26,2	2,2
Marine, Aviation et Transport	220,3	217,9	2,4
Autres automobiles	30,9	31,0	-0,1
Responsabilité civile	0,8	1,2	-0,4
Accident / Santé	0,0	0,0	0,0
Réassurance	0,0	0,0	0,0
Vie	0,0	0,0	0,0
Assurance vie	0,0	0,0	0,0
Assurance groupe	0,0	0,0	0,0
Contrats en unité de compte	0,0	0,0	0,0
Total	280,5	276,3	4,2

Primes (nettes de cessions)

Primes (nettes de cessions)			
au 31.12	2025	2024	Variation
en Mio. EUR			
Non-vie	92,2	92,1	0,1
Assurance de biens	8,1	6,5	1,6
Marine, Aviation et Transport	71,6	72,9	-1,4
Autres automobiles	12,3	12,4	0,0
Responsabilité civile	0,3	0,5	-0,2
Accident / Santé	0,0	0,0	0,0
Réassurance	0,0	0,0	0,0
Vie	0,0	0,0	0,0
Assurance vie	0,0	0,0	0,0
Assurance groupe	0,0	0,0	0,0
Contrats en unité de compte	0,0	0,0	0,0
Total	92,2	92,2	0,1

Le chiffre d'affaires est en augmentation de 4,2 M€ soit une légère augmentation de 1% entre 2024 et 2025

Concernant le chiffre d'affaires net de cessions celui-ci est en stagnation en comparaison avec 2024. Des informations détaillées sur la répartition de ces primes par ligne de métier et répartition géographique sont données en annexe 3 de ce rapport.

Charge de sinistres et participation aux bénéfiques

La sinistralité tous exercices est en diminution de 37,6 points entre 2024 et 2025 principalement due aux émeutes en Nouvelle-Calédonie en mai 2024 pour lesquelles le montant des sinistres brut avoisine les 71,8 M€. Sinistres pour lesquels la réassurance a joué son rôle avec au final une charge nette de 21,2 M€.

Les résultats techniques consolidés sur les principales catégories de risques sont les suivants :

Charge de sinistres et participation aux bénéfiques (brutes)

au 31.12	2025	2024	Variation
en Mio. EUR			
Non-vie	148,1	237,4	-89,3
Assurance de biens	12,4	92,3	-80,0
Marine, Aviation et Transport	124,4	132,7	-8,3
Autres automobiles	11,0	12,4	-1,4
Responsabilité civile	0,4	-0,1	0,4
Accident / Santé	0,0	0,0	0,0
Réassurance	0,0	0,0	0,0
Vie	0,0	0,0	0,0
Assurance vie	0,0	0,0	0,0
Assurance groupe	0,0	0,0	0,0
Contrats en unité de compte	0,0	0,0	0,0
Total	148,1	237,3	-89,2

Charge de sinistres et participation aux bénéfiques (nettes de cessions)

au 31.12	2025	2024	Variation
en Mio. EUR			
Non-vie	60,8	65,4	-4,6
Assurance de biens	5,8	14,0	-8,3
Marine, Aviation et Transport	50,1	46,3	3,8
Autres automobiles	4,7	5,1	-0,4
Responsabilité civile	0,2	-0,1	0,2
Accident / Santé	0,0	0,0	0,0
Réassurance	0,0	0,0	0,0
Vie	0,0	0,0	0,0
Assurance vie	0,0	0,0	0,0
Assurance groupe	0,0	0,0	0,0
Contrats en unité de compte	0,0	0,0	0,0
Total	60,8	65,4	-4,6

Des informations détaillées sur la répartition de ces résultats techniques par ligne de métier et répartition géographique sont données en Annexe 3 de ce rapport.

Frais généraux et coûts

La structure de coût évolue comme suit :

Coûts

au 31.12	2025	2024	Variation
en Mio. EUR			
Coûts d'acquisition	68,3	68,1	0,2
Coûts d'administration et autres techniques	16,0	15,0	1,0
dont courtages et commissions	53,5	56,1	-2,6
Commissions récupérées de réassurances	49,7	52,4	-2,7

La diminution du montant des courtages et commissions fait suite à la baisse des primes émises entre l'exercice 2024 et 2025. Le taux de commissions versées aux intermédiaires sur primes émises est stable au regard de 2024 avec 19,1 %.

Les frais généraux restent maîtrisés dans un contexte concurrentiel, ainsi que de l'augmentation des effectifs et de la masse salariale.

A.3. Résultat des investissements et rentabilité financière

Les actifs de placement demeurent investis prudemment avec une part significative des actifs en immobilier et en obligations de qualité.

Les univers d'investissement sont normés par la politique de liquidité, la politique de placement et la perte maximum probable fixée par le groupe.

Les montants des produits financiers sont synthétisés dans le tableau ci-après. Il s'agit essentiellement de produits financiers récurrents.

Rentabilité Financière

au 31.12 (norme locale)	2025	2024	Variation
en Mio. EUR			
Produits sur portefeuille obligataire	4,6	3,8	0,8
Produits sur investissements immobiliers	0,3	0,2	0,1
Total des produits sur investissements	4,8	4,0	0,9
Plus value sur portefeuille titres	-6,1	4,2	-10,3
Plus value sur investissements immobiliers	0,0	0,0	0,0
Total des plus value	-6,1	4,2	-10,3

L'augmentation des produits obligataires est liée aux taux de rendement qui sont en hausse couplé à de nouveaux investissements du fait d'un contexte favorable (39.8 millions d'euros). Il est à noter que les investissements arrivés à échéance ont été remplacés à des taux supérieurs.

La diversification de nos investissements qui a été mise en place courant 2021 est toujours d'actualité avec des produits dont les taux d'intérêt sont supérieurs à ceux des obligations courantes.

La principale source de plus/moins-value sur le portefeuille titres correspond aux différences de change sur les obligations en Dollar US présentes dans le portefeuille obligataire d'Helvetia Assurances SA ainsi que les valeurs de marché des titres qui ont connu une baisse au cours de l'exercice.

Pour 2025, les performances des investissements d'Helvetia Assurances SA sont les suivantes :

Performances des investissements

	2025	2024
Obligations d'état Euro	1,37%	0,87%
Obligations d'état Dollars US	1,64%	1,67%
Obligations d'entreprises Euro	1,89%	1,63%
Obligations d'entreprises Dollars US	2,61%	2,30%
Investissements immobiliers	6,04%	4,06%

Le portefeuille obligataire d'Helvetia Assurances SA est en légère hausse au regard de 2024. Cette augmentation est due à la diversification du portefeuille. Les obligations arrivées à échéance n'ont pas forcément été remplacées dans les mêmes types de titres. Cela permet des taux de rémunération plus fort.

Concernant les investissements immobiliers, les plus ou moins-values sont calculées au regard de l'expertise annuelle réalisée.

Au 31.12.2025, aucun titre ne fait l'objet d'une provision pour moins-value latente spécifique.

A.4. Résultat des autres activités

Il n'y a pas d'autre activité significative que l'activité assurantielle analysée précédemment.

A.5. Autres informations

Il n'y a pas d'autre information structurante susceptible d'éclairer le lecteur sur l'activité d'Helvetia Assurances SA.

B. Systeme de Gouvernance.

B.1. Informations generales sur la gouvernance

B.1.1.	Conseil d'Administration	16
B.1.2.	Direction Generale	17
B.1.3.	Comites	17
B.1.4.	Fonctions clés	20
B.1.4.1.	Fonction clé Gestion des risques	20
B.1.4.2.	Fonction clé Actuariat	21
B.1.4.3.	Fonction clé Verification de la conformite	21
B.1.4.4.	Fonction clé Audit Interne	21
B.1.5.	Changements significatifs sur la periode	22
B.1.6.	Politique et pratiques de remuneration	23
B.1.7.	Transactions particulieres	24

B.1.1. Conseil d'Administration

Membres

Le conseil d'administration est, en 2025, compose de quatre administrateurs.

Il est preside par Monsieur Vincent LETAC, egalement designe aux fonctions de directeur general.

Les trois autres administrateurs au 31.12.2025 sont Messieurs Pierre-Francois BREUNEVAL, Olivier FERNANDES et Vincent PERRAU, ce dernier exerçant egalement les fonctions de directeur general delegue.

La duree des fonctions des administrateurs est de quatre annees.

Le conseil d'administration se reunit aussi souvent que l'interet de la societe l'exige. Il s'est reuni cinq fois en 2025.

Son fonctionnement est precise dans un reglement interieur.

Missions et obligations du conseil d'administration

Le conseil d'administration determine les orientations de l'activite de la societe et veille a leur mise en oeuvre. Sous reserve des pouvoirs expressement attribues aux assemblees generales et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toutes questions interessantes la bonne marche de la societe et regle par ses deliberations les affaires qui la concernent. Le conseil d'administration procede aux controles et verifications qu'il juge opportuns.

Le role du conseil s'articule autour de trois missions generales :

- la determination des orientations de l'activite de la societe ;
- la bonne marche et le reglement des affaires de la societe ;
- les controles et verifications.

Le conseil dispose d'attributions specifiques qui sont fixees par les dispositions legales.

Le president du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil dont il rend compte a l'assemblee generale. Il dispose de pouvoirs specifiques et d'obligations specifiques, determines par la loi.

Il veille au bon fonctionnement des organes de la societe. A ce titre, il doit s'assurer de la regularite des convocations et de la tenue des reunions, faire en sorte que les actionnaires puissent regulierement exercer leur droit de communication, aviser les commissaires aux comptes des conventions soumises a controle etc.... En particulier, il doit s'assurer que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et notamment veiller a ce qu'ils disposent de toutes les informations necessaires a l'accomplissement de leur mission.

B.1.2. Direction Générale

Membres

La direction générale de l'entreprise est assurée par Monsieur Vincent LETAC, ainsi que par Monsieur Vincent PERRAU, directeur général délégué. Ce dernier est appelé à exercer auprès du directeur général une mission d'assistance. Cependant, à l'égard des tiers, le directeur général délégué dispose des mêmes pouvoirs que le directeur général.

Le directeur général et le directeur général délégué sont les dirigeants effectifs de la société au sens de l'article R.322-168 du code des assurances. Monsieur Paul-André BERGER a été désigné aux fonctions de dirigeant effectif lors du conseil d'administration du 24.09.2018. Mme Véronique NOUVELLON a également été désignée à la fonction de dirigeante effective par le conseil d'administration du 25.03.2020.

La société est ainsi dotée de quatre dirigeants effectifs.

Missions et obligations de la Direction Générale

La direction générale assure la représentation de la société dans ses rapports avec les tiers. Il ne peut être apporté de restrictions aux pouvoirs de la direction générale que par une délibération expresse du conseil d'administration ou par une clause des statuts.

Ce pouvoir de représentation habilite également la direction générale à accomplir pour la société tous les actes de manifestation externe de la vie sociale.

Le pouvoir confié au directeur général lui confère également la haute main sur les services de la société et sur son organisation. Cela signifie que la direction générale dispose, d'une manière générale, du droit de faire tout ce qui est nécessaire pour la bonne direction technique, administrative et commerciale de la société.

En tant que représentant légal de la société, le directeur général engage celle-ci vis-à-vis des tiers par tous ses actes de direction, même s'ils ne relèvent pas de l'objet social.

Toutefois, le pouvoir de direction générale conféré au directeur général est, d'une part, orienté par les choix stratégiques pris par le conseil d'administration et, d'autre part, contrebalancé par le pouvoir d'intervention du conseil qui peut se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la société et régler par ses délibérations les affaires qui la concernent.

En outre, il incombe au directeur général, comme au président du conseil d'administration, de communiquer à chaque administrateur tous les documents et toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

B.1.3. Comités

Comités émanant du Conseil d'Administration

Comité d'audit

Ce comité d'audit est notamment chargé des missions suivantes :

- suivi du processus d'élaboration de l'information financière et des informations de durabilité ainsi que le processus mis en œuvre pour déterminer les informations de durabilité à publier conformément aux normes ESRS; le cas échéant, formuler des recommandations pour garantir l'intégrité de ces processus ;
- suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et de l'information de durabilité, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;

- émission d’une recommandation au conseil d’administration sur le commissaire aux comptes et sur les OTI proposés à la désignation par l’assemblée générale et d’une recommandation à ce conseil lorsque le renouvellement du mandat des commissaires aux comptes est envisagé;
 - suivi de la réalisation des missions de commissariat aux comptes et de certification des informations de durabilité et tenir compte des constatations et conclusions de la H2A consécutives aux contrôles réalisés par elle ;
 - s’assurer du respect par le commissaire aux comptes et les OTI des conditions d’indépendance; le cas échéant prendre les mesures nécessaires ;
 - approuver la fourniture des services autres que la certification des comptes ou des informations de durabilité ;
 - rendre compte régulièrement au conseil d’administration de l’exercice de ses missions;
 - rendre également compte à cet organe, d’une part, des résultats des missions de certification des comptes et de certification des informations de durabilité, d’autre part, de la manière dont ces missions ont contribué à l’intégrité de l’information financière et de l’information de durabilité, et, enfin, du rôle qu’il a joué dans ce processus et l’informer sans délai de toute difficulté rencontrée.
- Le comité d’audit s’est réuni deux fois en 2025.

Autres comités

Les principaux autres comités sont :

Comité opérationnel

Ce comité est en charge des sujets internes et externes liés soit à l’activité commerciale, soit aux processus et procédures internes dans un souci d’amélioration continue et transversale : point sur les renouvellements, plans d’action, communication (newsletter, événementiels, marketing, internet), R.H. (politique de formation, politique de mobilité), informatique, sinistres, réseaux.

Comité d’investissement

Ce comité est chargé du suivi de la politique financière, de l’encadrement des risques financiers dans les limites de pertes maximales acceptables définies par le groupe, des opportunités d’investissement et de leur faisabilité dans le temps au regard de l’appétence au risque financier de l’entité et des éventuelles modifications de son adossement actif/passif. Il réunit le directeur général, le directeur financier d’Helvetia Assurances SA et le responsable de la fonction clé gestion des risques ainsi que deux représentants de la direction des Investissements du groupe et, au besoin, un représentant de la direction de la gestion du capital.

Comité de reserving

Le calcul des provisions techniques est réalisé et validé par le service actuariat d’Helvetia Assurances SA. Les procédures de validation du niveau des réserves font intervenir un ensemble d’acteurs tant au niveau local (actuariat, comptabilité générale, comptabilité technique et réassurance, directeur financier, direction générale) qu’au niveau groupe (Group Actuariat Non-Life).

Ces comités de reserving se tiennent :

- à chaque clôture trimestrielle ;
- lors des exercices budgétaires annuels et pluriannuels ;
- lors de l’exercice biannuel de prévision.

Comité de tarification

Ces comités de tarification sont composés du directeur général, du directeur des marchés, du responsable de marché concerné, du directeur délégations et réseaux, du responsable de l’unité de souscription et du souscripteur, d’un membre du service gestion des risques et contrôle interne et du responsable de la comptabilité technique et réassurance.

Leur objectif est d'étudier les affaires nouvelles et en renouvellement au-delà du seuil déterminé par marché dans les règles de souscription inhérentes à chaque marché et de décider des modalités de souscription de ces affaires (tarifs, conditions d'assurance, capacité souscrite, etc...).

Comité des risques

Ce comité est chargé du suivi de tous les risques inhérents à l'entreprise (financiers, assurantiels, stratégiques, réglementaires, opérationnels, environnementaux etc...). Il se réunit régulièrement et notamment en cas d'événements majeurs définis. Il examine la cartographie des risques, s'assure, notamment, du suivi des indicateurs de risque et du processus ORSA et de la bonne adéquation et application de la politique des risques.

Virtuous Circle

L'objectif de ce comité est de partager une vision du S/P à l'ultime pour chaque marché entre direction générale, direction des risques, direction des marchés et direction financière (dont actuariat et comptabilité technique). Il s'agit aussi, en corollaire, d'identifier les marchés en sur ou sous provisionnement par rapport au Best Estimate. Ce comité Virtuous Circle est animé au moins une fois par an. Depuis le 01.01.2025 le comité Virtuous Circle s'enrichit de deux sessions supplémentaires dont une purement commerciale destinée à apprécier la dynamique des renouvellements d'affaires d'une année sur l'autre, une seconde session est quant à elle orientée vers l'adéquation de notre politique tarifaire et les moyens mis en œuvre pour ajuster en continu cette politique tarifaire.

Comité Sinistre

Ce comité se réunit en cas de sinistre d'un montant supérieur au seuil de délégation de signature de la directrice indemnisation et juridique ainsi qu'en cas de dossier de sinistre présentant des difficultés particulières telles que :

- provisionnement complexe ;
- négociation complexe ;
- risque d'image pour la compagnie ;
- risque commercial majeur.

Comité ESG

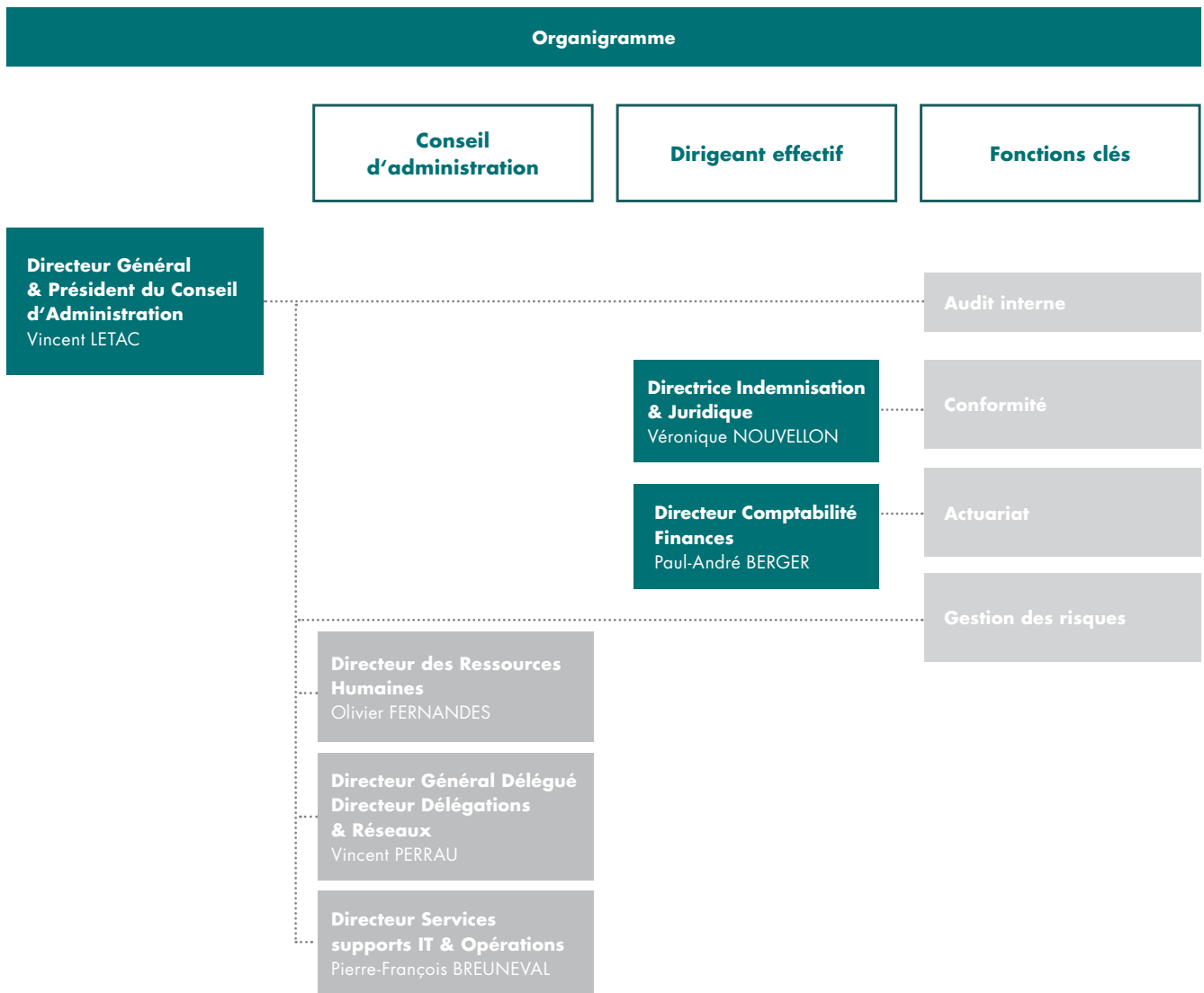
Ce comité a été créé fin 2023. Il a la charge de la direction et de la mise en place de la stratégie de durabilité. Il doit s'assurer de la conformité des activités dans un cadre réglementaire dense et contraignant. Il informe la direction et le conseil d'administration des orientations et obligations en matière d'ESG.

Comité UTOPIA (Utilisation des Technologies et des Outils Pour l'Intelligence Artificielle)

Ce comité a été créé au second semestre 2025. Il est en charge du Pilotage stratégique des projets IA, de la Gouvernance de l'ensemble des projets IA, de l'arbitrage des cas d'usage IA à mettre en œuvre et de la Coordination entre les différentes parties prenantes afin d'assurer une mise en œuvre fluide des projets IA.

B.1.4. Fonctions clés

L'organigramme ci-après résume le positionnement des 4 fonctions clés de l'entreprise :



B.1.4.1. Fonction clé Gestion des risques

Le responsable de la gestion des risques et du contrôle interne a en charge la fonction clé gestion des risques. Il est rattaché directement au directeur général également président du conseil d'administration.

Cela lui confère l'indépendance nécessaire pour conseiller les directions opérationnelles dans leurs tâches de gestion des risques, pour établir des analyses et des rapports de risques, préparer des propositions de mesures de gestion des risques et suivre leur mise en œuvre. Ses autres attributions sont de documenter le système de gestion des risques et de piloter de manière proactive les exigences internes et externes de la gestion des risques.

Le titulaire de la fonction clé gestion des risques est fondé à obtenir toute information ou document utile à la réalisation de sa mission et à émettre – après avis du management opérationnel / exécutif – toute instruction relative à cette information. Le titulaire de la fonction clé gestion des risques a également accès à toutes les informations relatives aux processus de gestion des risques au niveau du Groupe qui impactent Helvetia Assurances SA.

Le titulaire de la fonction clé gestion des risques peut émettre des instructions particulières dans son périmètre en accord avec le Risk Management Groupe et - dans certains cas avec l'accord de la Direction Générale France en demandant la mise en œuvre dans l'ensemble de l'organisation et en contrôlant le respect.

Le détail des processus mis en œuvre par la gestion des risques est présenté sous la section B.3.

B.1.4.2. Fonction clé Actuariat

Les obligations, responsabilités et capacités de la fonction clé actuariat sont homogènes au sein du groupe Helvetia Baloise. Elles sont normées au sein de la politique fonction actuarielle. La responsable fonction clé actuariat agit comme un observateur spécialisé des risques actuariels au sein de la politique globale de gestion des risques (IRM ou Integrated Risk Management). Elle contribue ainsi à la mise en œuvre opérationnelle de la politique de gestion des risques.

Elle supervise l'établissement des méthodes et modèles actuariels, supervise et coordonne l'estimation des provisions techniques en accord avec les référentiels de gestion du capital en vigueur au sein du Groupe. La fonction clé actuarielle rapporte et informe au conseil d'administration de l'entreprise, au comité des risques, à la gestion des risques et aux autorités compétentes (auditeurs externes et organe de supervision). La fonction actuarielle doit informer ces organes sur la fiabilité des calculs, l'adéquation des provisions techniques et les risques afférents qui pourraient mettre en péril la solvabilité, et doit formuler son avis concernant la politique globale de souscription et les accords de réassurance. La fonction actuarielle est un organe indépendant et autonome au sein du processus d'élaboration des produits.

Compte tenu de la taille de l'entreprise et des principes de proportionnalité y afférent, la fonction clé Actuariat est incarnée par une seule personne au sein d'Helvetia Assurances SA. Il s'agit de la responsable du service «Comptabilité technique et réassurance», rattachée à un dirigeant effectif (directeur financier).

B.1.4.3 Fonction clé Vérification de la conformité

L'organisation de la fonction s'appuie sur une architecture décentralisée avec 3 niveaux fonctionnels :

- au niveau du groupe avec le «Group Compliance Officer»;
- au niveau d'Helvetia Assurances SA avec le «Compliance Delegate»;
- au niveau opérationnel avec le concours de «Compliance Specialists».

Au sein d'Helvetia Assurances SA la «Compliance Delegate» est chargée de la fonction clé Vérification de la Conformité et réfère directement, depuis 2020, à la Directrice indemnisation & juridique. Des réunions périodiques ont lieu avec le Directeur général d'Helvetia Assurance SA. Elle s'appuie sur des référents internes spécialistes dans leurs domaines de compétences tels que : lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, sanctions internationales et durabilité.

La «Compliance Delegate» s'assure de la mise en œuvre de toute mesure nécessaire à la conformité légale, réglementaire et éthique de l'entreprise. Elle coordonne ses activités avec l'ensemble des managers opérationnels et des principales fonctions support et plus particulièrement le responsable de la gestion des risques, l'audit interne, les ressources humaines, la direction juridique.

Cette fonction s'appuie sur un code de conduite groupe ainsi que sur une politique de gestion de la conformité groupe.

B.1.4.4. Fonction clé Audit Interne

La fonction clé Audit Interne est assurée par la Responsable Audit Interne d'Helvetia France.

La politique d'Audit Interne du Groupe Helvetia Baloise décrit les méthodologies et procédures de base. Elle s'applique donc à tout le personnel d'Audit Interne au sein du Groupe Helvetia Baloise.

La mission de l'audit interne est définie dans la charte : «s'appuyant sur son expertise et son professionnalisme, l'audit interne fournit des missions d'assurances basées sur une revue des risques

réalisées de manière indépendante, objective ainsi que des conseils afin d'apporter une valeur ajoutée et d'améliorer les opérations de l'organisation. Son périmètre s'étend à toutes les unités organisationnelles et aide Helvetia à atteindre ses objectifs en évaluant, de manière systématique et disciplinée, et en améliorant l'efficacité ainsi que l'efficience du système de contrôle interne et des processus de gouvernance».

Pour ce faire, la Responsable de l'Audit Interne d'Helvetia France est en charge des activités suivantes :

- Elle établit un planning d'audit en tenant compte des risques de l'entreprise, des travaux d'audits des années précédentes, de la consultation du management, des fonctions Conformité et Gestion des risques, de l'auditeur externe.
- Elle réalise les missions d'audit prévues au planning. Chaque mission d'audit donne lieu à un rapport et en cas de défaillances à des recommandations. Des missions d'audit non prévues au planning peuvent également être réalisées de manière exceptionnelle.
- Elle suit la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audit.

Au moins une fois par an, la Responsable de l'Audit Interne présente son rapport d'activité au Conseil d'Administration. Ce rapport contient une présentation des principaux constats et recommandations, un état des lieux relatif à la mise en œuvre des recommandations, les futurs points d'attention.

L'indépendance de la fonction est préservée de la manière suivante :

- La responsable de l'Audit Interne n'assume aucune responsabilité au titre d'une quelconque autre fonction clef ni aucune responsabilité opérationnelle.
- La responsable de l'Audit Interne respecte les normes professionnelles.
- L'Audit Interne a un accès illimité à toutes les informations pertinentes pour exécuter les audits dans tous les domaines ou pour conduire une analyse de risque (par exemple afin de préparer le plan d'activité annuel). Toute restriction d'accès doit être rapportée aux supérieurs. Ce faisant, l'audit interne se conforme aux exigences réglementaires sur la protection des données.
- La Responsable de l'Audit Interne dépend du Directeur Général sur le plan hiérarchique, et du Directeur de l'Audit Groupe sur le plan fonctionnel. Le Directeur de l'Audit Groupe dépend hiérarchiquement du président du Conseil d'Administration du Groupe et fonctionnellement du président du Comité d'Audit du Groupe.
- Le Directeur de l'Audit Groupe est impliqué dans la définition des objectifs personnels du responsable de l'Audit Interne de chaque entité locale, ainsi que dans l'évaluation de l'atteinte de ces objectifs.
- Le responsable de l'Audit Interne est recruté et éventuellement licencié par une décision conjointe du Directeur Général et du Directeur de l'Audit Groupe. Pour tous les autres auditeurs, les nominations et les révocations sont effectuées par le Directeur Général et le Responsable de l'Audit interne, avec l'avis du Directeur de l'Audit interne Groupe. En outre, le Directeur de l'Audit interne Groupe, en concertation avec le Directeur Général et le Responsable de l'Audit Interne, définit le nombre de ressources au sein du département d'Audit Interne.
- La Responsable de l'Audit Interne a un accès direct au Conseil d'Administration d'Helvetia Assurances SA

L'audit interne est une partie du système de monitoring et reporting interne. Cependant, en considérant sa position d'observateur privilégié des risques de l'entreprise, il n'est pas responsable de ce monitoring ou de l'introduction de nouvelles procédures de contrôle interne. Ces dimensions, comme celles liées à l'ensemble de la supervision et du pilotage technique, restent la prérogative du management de l'organisation. Il en est de même de la conformité aux règles et dispositions légales et de l'adoption d'un système de contrôle interne efficient. L'audit interne ne peut en être responsable.

B.1.5. Changements significatifs sur la période

Il n'y a pas d'autre changement significatif dans le système de gouvernance sur la période considérée que ceux exposés ci-dessus.

B.1.6. Politique et pratiques de rémunération

Le groupe Helvetia Baloise applique une politique de rémunération transparente à composantes multiples pour l'ensemble de ses employés suisses ainsi que pour l'ensemble des membres des organes exécutifs.

Ce système est appliqué en France¹ et décline la rémunération en une composante fixe et une composante variable dans le respect des règles suivantes :

- les principes de transparence, d'une rémunération adaptée et juste se déclinent sur l'ensemble de la chaîne hiérarchique sans exception ;
- les responsabilités du poste, la qualité du travail et l'implication sont pris en compte ;
- il existe une relation équilibrée entre la composante fixe et la composante variable afin que cette dernière n'ait pas un effet négatif sur la tolérance au risque des salariés et ne favorise pas la recherche de performances à court terme ;
- la rémunération est liée à la fonction occupée, aux objectifs individuels et aux résultats globaux de l'entreprise. La rémunération doit être raisonnable et attractive au regard des pratiques de marché au sein de la branche assurance ou plus largement du secteur des services financiers. L'écart entre la rémunération la plus basse et la plus haute est également pris en compte.

Les systèmes de rémunération des employés du Groupe Helvetia ont prouvé leur efficacité ; ils sont corrects et justes, équilibrés et compétitifs, les montants versés peuvent être justifiés à tout moment et ils sont régulièrement revus.

La structure de rémunération du groupe Helvetia Baloise est schématisée ci-dessous :

Structure de rémunération			Conseil d'administration	Direction du groupe
Composants de la structure de rémunération				
Rémunération fixe			✓	✓
Rémunération variable	Rémunération variable à court terme (en liquide)		X	✓
	Rémunération variable à long terme (sous forme d'actions bloquées)		X	✓
	Programme de participation des collaborateurs		X	X

Éléments sur la rémunération fixe

L'entreprise s'assure régulièrement d'un alignement de la rémunération de ses collaborateurs avec le marché. En tant qu'employeur multi site, Helvetia France dispose d'un poste d'observation privilégié pour connaître les pratiques usuelles sur l'ensemble du territoire national. Par ailleurs, la participation des membres des ressources humaines ou collaborateurs de la direction générale à des groupes de réflexion ou instances de place conforte la justesse de notre politique de rémunération.

Éléments sur la rémunération variable

Les éléments sur la rémunération variable à long terme des cadres de direction générale obéissent à des règles Groupe. Les éléments de rémunération variable collective fondée sur la performance et les résultats de l'entreprise sont régis par un accord d'intéressement signé avec les partenaires sociaux. L'entreprise se soumet également au calcul de la participation légale des salariés. Les éléments de rémunération variable, s'appuyant sur l'atteinte d'objectifs individuels, sont déterminés et évalués de manière annuelle. Ces mesures de rémunération variable individuelle ne concernent pas tous les collaborateurs.

(1) Helvetia Assurances SA n'ayant pas de salariés, les informations communiquées concernent Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances qui gère le portefeuille de Helvetia Assurances SA et lui refacture la quote-part de charges de personnel lui revenant.

Avantages extra-salariaux (non corrélés à la performance ou résultats de l'entreprise)

Les avantages en nature sont essentiellement composés des réintégrations sur les véhicules de fonctions mis à disposition au profit de certains collaborateurs. Au cas par cas, ou dans la promotion d'une mobilité professionnelle transitoire, ils peuvent être représentés par une aide au logement. Les avantages en nature font l'objet des traitements réglementaires déclaratifs et fiscaux ad hoc auprès des différents organismes sociaux et sont portés à la connaissance du salarié.

L'ensemble des salariés bénéficient de divers avantages extra-salariaux notamment plan d'épargne d'entreprise (PEE), plan d'épargne pour la retraite collectif (PERECO), fonds de pension (PERO).

A ces éléments s'ajoutent la participation de l'employeur aux Titres restaurant, Chèques Emploi service universels (CESU) et à la mutuelle.

Intégration de critères de durabilité dans la politique de rémunération

En 2021, le groupe a révisé sa politique de rémunération à l'échelle du groupe afin d'assurer une responsabilité d'entreprise qui fournira les meilleurs résultats aux clients à long terme et renforcera la valeur de l'entreprise dans l'intérêt de ses actionnaires. La révision comprend l'incorporation des risques liés à la durabilité et leur alignement sur les résultats de la rémunération. La réalisation des mesures prédéfinies en matière de durabilité, y compris l'intégration des risques de durabilité, sera examinée par la direction du groupe sur la base de méthodes d'évaluation qualitative de la performance.

Les ajustements de la politique de rémunération garantissent la conformité avec le règlement sur la divulgation de la finance durable (UE) 2019/2088, article 5. La politique de rémunération révisée est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Cette politique est actualisée annuellement (dernière révision le 1^{er} janvier 2025).

Rémunération versée au comité de direction et membres du conseil d'administration

Aucune rémunération n'a été versée aux membres du conseil d'administration pour leur participation à cette instance.

La rémunération globale brute sociale versée aux membres du comité de direction en 2025 s'élève à 1 723 K€, dont 72 K€ au titre des avantages en nature. La cotisation patronale au titre de la contribution aux régimes de retraites complémentaires spécifiques aux membres du comité de direction s'élève à 0 K€.

B.1.7. Transactions particulières

Il n'existe aucune transaction spécifique sortant du cadre précédemment énoncé qui ait été versée à un membre de la direction générale ou du conseil d'administration d'Helvetia Assurances SA au cours de l'exercice écoulé.

B.2. Compétence et honorabilité

Helvetia Assurances SA met en place des procédures standardisées afin de s'assurer que l'ensemble des membres de ses comités exécutifs, comités de direction ou détenteurs d'une fonction clé ou critique disposent :

- de qualifications professionnelles, savoir-faire et expérience nécessaires pour assurer un management prudent et sain de l'entreprise ;
- d'une honorabilité exemplaire.

Le processus de recrutement est normé. Entretiens, exigence de pièces justificatives et au besoin prises de références nous permettent de nous assurer des qualifications requises. Annuellement les performances du collaborateur sont évaluées et un entretien formel avec le manager permet de mesurer en continu l'adéquation de l'employé dans la fonction occupée.

Cette revue annuelle comporte également une analyse des exigences du poste au sein de l'entreprise comme sur le marché national. Les besoins de formation sont ainsi clairement identifiés. Certains membres sont intégrés dans un programme de formation interne et transverse à toutes les unités de marché du groupe (International Executive Program). Au besoin et en accord avec la direction des ressources humaines locale ou du groupe, des formations diplômantes de haut niveau peuvent être dispensées (dont notamment avec l'Université de St Gall ayant conclu un partenariat avec le Groupe).

Un extrait de casier judiciaire vierge est exigé. Sur demande, ce document peut être requis périodiquement.

Les exigences d'aptitude professionnelle et d'expérience sont adaptées au cas par cas. La fonction clé actuariat demande ainsi plusieurs années d'expérience à un poste significatif dans cette famille de métier. Les exigences d'aptitude professionnelle sont ainsi clairement cadrées pour chacune des fonctions clés.

Ce fonctionnement garantit en continu une adéquation des fonctions clés et des personnes qui y sont attachées.

Chacun des membres du comité de direction d'Helvetia Assurances SA dispose de plusieurs années d'expérience dans le domaine assurantiel comme dans le management d'équipes pluridisciplinaires.

B.3. Système de gestion des risques y compris E.I.R.S⁽²⁾

La gestion intégrée des risques d'Helvetia Assurances SA assure la détection, la prise en compte et l'évaluation précoce des principaux risques ainsi que leur suivi et leur contrôle efficace.

Les risques sont gérés conformément aux exigences des parties prenantes concernées, qui sont principalement la direction générale du groupe, les actionnaires, les auditeurs externes et les autorités de supervision. Les méthodes et les principes appliqués pour l'identification, l'analyse et le pilotage des risques se fondent donc sur les demandes de ces parties prenantes.

Organisation de la Gestion des Risques

La structure organisationnelle d'Helvetia Assurances SA assure une application uniforme des normes en matière de gestion des risques. Son organisation de la gestion des risques repose sur un modèle de gouvernance qui différencie les trois rôles de base suivants : le propriétaire du risque (Risk Owner), l'observateur du risque (Risk Observer) et le preneur de risque (Risk Taker).

[2] E.I.R.S : Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité, en anglais : ORSA Own Risk and Solvency Assessment

Organisation de la gestion des risques



Le conseil d'administration et le directeur général sont les ultimes propriétaires des risques (Risk Owners). Ils assument la responsabilité finale des risques encourus par Helvetia Assurances SA et définissent la stratégie des risques et l'appétence au risque de la société, toutes deux définies en accord avec la stratégie définie.

La direction générale est en charge de mettre en œuvre et de se conformer à ces stratégies, aux politiques de souscription et limites de risques en analysant l'ensemble des risques et du capital disponible de façon prospective, en définissant les contrôles adéquats et en garantissant la transparence externe requise.

Le comité d'audit est chargé d'assurer, entre autres, le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Différents observateurs du risque (Risk Observers) évaluent les risques encourus par Helvetia Assurances SA, indépendamment de toute responsabilité opérationnelle dans la prise de ces risques. Les observateurs du risque sont le responsable de la gestion des risques et du contrôle interne, la responsable de la fonction conformité, la responsable de la fonction clé actuariat.

Le Comité des risques, présidé par le responsable de gestion des risques et du contrôle interne, conseille la direction générale et coordonne, surveille et évalue les décisions en matière de risques ainsi que les mesures de gestion des risques associées. Les autres membres permanents du Comité des risques sont la responsable comptabilité technique & réassurance également fonction clé actuariat, le responsable actuariat, le responsable sinistre pôle transport à la direction juridique, deux délégués régionaux et le responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information. D'autres spécialistes peuvent être invités à assister à une réunion au besoin et selon le sujet. Ce comité s'est réuni 5 fois en 2025.

La fonction clé Gestion des risques est responsable de l'amélioration et du développement du système de gestion des risques ainsi que de la surveillance des risques et des mesures de contrôle (voir section B.1.4.1). Elle s'appuie sur des fonctions spécialisées de contrôle des risques, telles que la fonction Actuariat. Une délimitation claire et documentée des activités de contrôle des risques opérationnels et un lien étroit avec la gestion des risques du Groupe permettent un suivi des risques simple et efficace.

La fonction clé Audit Interne, agissant tant au niveau du groupe qu'au niveau d'Helvetia Assurances SA, est une fonction de contrôle indépendante du système de gestion des risques. Tandis que la fonction clé Gestion des risques (groupe et locale) est responsable du suivi permanent de l'intégrité du système de gestion des risques, l'audit interne intervient de façon périodique pour vérifier la pertinence, l'adéquation et l'efficacité des mesures de gestion des risques et du capital, notamment du système de contrôle interne, et identifier d'éventuelles failles.

Les preneurs de risques (Risk Takers), représentés par les responsables opérationnels et leurs équipes, gèrent et administrent les risques dans le contexte opérationnel. Ils sont responsables de la gestion des risques dans les différents processus inclus dans leur périmètre de responsabilité.

Processus de gestion des risques et environnement des risques

Le processus de gestion des risques inclut toutes les activités nécessaires pour assurer la gestion systématique des risques par la société. Les composantes essentielles de ce processus comprennent l'identification, l'analyse et la gestion des risques, le suivi opérationnel du succès des mesures de gestion des risques, le suivi de l'efficacité et de la pertinence des mesures de gestion des risques, ainsi que la production de rapports et la communication.

Le processus de gestion des risques permet à la compagnie de disposer du capital suffisant pour faire face à l'ensemble des risques pris ou découlant de son activité, en conformité avec son appétence au risque préalablement définie.

Les risques auxquels Helvetia Assurances SA est confrontée sont listés au sein du processus de gestion des risques opérationnels.

Environnement des risques

Risques de durabilité						
Risques de marché	Risques de liquidité	Risques de contrepartie	Risques Techniques	Risques Opérationnels	Risques stratégiques	Risques Emergents
Risques actions	Moyen terme	Réassurance	Non-vie (risques naturels, risques majeurs, volatilité, risques de réserve)	Reporting financier	Modèle économique	Risques nouveaux et qualitativement différents
Risques liés au taux d'intérêts	Court terme	Investissements		Continuité d'activité (par exemple sous-traitance, PCA, risques cyber)	Décisions de politique de souscription	Risques non encore connus
Risques de spread		Autres créances		Conformité		
Risques de taux de change						
Risques liés aux investissements immobiliers						
Risques de liquidité à long terme						
Autres						
Risques de réputation						
Risques de concentration						

Les risques de marché résultent notamment de fluctuations des taux d'intérêt, de variations du cours des actions, des prix de l'immobilier ou des taux de change qui affectent la valeur actualisée des placements et des obligations de l'entreprise.

Le risque de liquidité désigne généralement le risque consistant à ne pas être en mesure de faire face à une sortie de fonds imprévue en temps utile. Il désigne également l'impossibilité de transformer un actif investi en actif liquide.

Par risque de contrepartie ou de crédit, on entend le risque de défaut de paiement ou de dégradation de la solvabilité d'une contrepartie contractuelle.

Le risque de souscription non-vie fait partie des risques classiques d'un assureur et est délibérément pris dans le cadre de la stratégie commerciale retenue.

Le risque opérationnel caractérise le risque de perte résultant d'erreurs ou de la défaillance de processus internes, de collaborateurs ou de systèmes, ou causé par des événements externes. Cela inclut l'impact de réputation du fait des conséquences matérielles que ces défaillances peuvent entraîner.

Par ailleurs, le risque de réputation est également considéré en conjonction avec les risques stratégiques et émergents. Les risques stratégiques incluent le risque de non-réalisation des objectifs commerciaux en raison de l'alignement insuffisant des activités commerciales avec le marché ou son environnement.

Les risques émergents sont des risques qui ne se sont pas encore manifestés sous forme de risques réels mais qui existent déjà et qui présentent un potentiel élevé de causer des sinistres majeurs.

Le risque de concentration (également appelé risque de cumul) résulte soit de l'exposition cumulée vis-à-vis d'une contrepartie unique soit de la présence concomitante de positions en risque exposées à un facteur de risque commun.

Les risques de durabilité peuvent provenir de facteurs environnementaux, sociaux ou de gouvernance («ESG»). Dans le paysage des risques, les risques liés à la durabilité ne sont pas considérés comme une nouvelle catégorie de risques, mais plutôt comme un facteur de risque aggravant ayant un impact sur d'autres catégories de risques couvertes par ses systèmes de gestion des risques.

A cet égard, la bibliothèque des risques du groupe établit le lien entre les risques de durabilité possibles (par exemple l'augmentation des événements climatiques extrêmes) et les catégories de risques existantes (par exemple le risque actuariel). L'objectif de la cartographie des risques est de disposer d'un outil de gestion des risques qui montre quels sont les risques de durabilité pertinents pour l'entreprise. En outre, les évolutions futures de la bibliothèque des risques visent à garantir que les risques de durabilité qui évoluent de manière dynamique soient également pris en compte à l'avenir par le dispositif de gestion des risques et ses processus.

Les risques de durabilité qui décrivent les effets négatifs des activités commerciales d'une entreprise sur son environnement (perspective inside-out), tels que les conséquences des émissions qui pourraient contribuer négativement aux risques climatiques mondiaux, sont compris comme des impacts négatifs de durabilité. Les impacts négatifs sur le développement durable ne font pas partie de la gouvernance et des processus de gestion des risques, à l'exception de leur impact potentiel sur d'autres catégories de risques (par exemple le risque de réputation). Cependant, ils sont pris en compte dans la stratégie commerciale et la stratégie de durabilité du groupe. Selon le principe de gouvernance et de reporting de la «double matérialité», les processus de décision internes doivent garantir que les deux perspectives et les éventuelles interdépendances sont prises en compte. Un profil de risque détaillé d'Helvetia Assurances SA est présenté à la section C de ce rapport.

Méthodes d'analyse de risques et de contrôle

L'environnement diversifié des risques requiert l'utilisation de méthodes d'analyses propres à chaque type de risques. Par exemple, Helvetia Assurances SA utilise la formule standard pour mesurer son risque de marché, son risque de contrepartie et ses risques techniques. La section C «Profil de risque» expose plus en détail ces méthodes d'évaluation ainsi que les méthodes complémentaires relatives aux risques stratégiques et aux risques opérationnels.

Les risques sont pilotés et atténués au moyen d'instruments de transfert, de procédures de création des nouveaux produits et de règles de souscriptions strictes, de couverture de réassurance, d'un système de limites de risques (incluant un contrôle des expositions et loss limits), de stratégie de diversification, de processus d'optimisation et autres mesures de gestion des risques.

Gestion des risques et système de contrôle interne

La gestion des risques opérationnels et le système de contrôle interne sont traités dans le cadre d'une approche commune désignée par l'acronyme ICOR signifiant « *Internal Control system and Operational Risk management* » ou « système de Contrôle Interne et de gestion du Risque Opérationnel ».

Cette approche commune réunit les exigences relatives à la mise en place d'un dispositif de contrôle interne avec la nécessité d'établir la cartographie des risques opérationnels permettant de les piloter efficacement.

Outre les principaux risques opérationnels, sont également identifiés les principaux contrôles existants ou « mesures de pilotage du risque opérationnel ». L'adéquation de ses mesures de pilotage des risques sont ainsi évaluées et des actions correctrices adoptées le cas échéant afin d'améliorer en permanence l'efficacité du système de gestion du risque.

Processus de gestion des risques et du capital

Ainsi que décrit précédemment, les étapes principales du processus de gestion des risques sont de garantir la réalisation des objectifs stratégiques et de protéger de manière effective les fonds propres.

En complément de l'approche fondée sur l'évaluation économique des risques, qui est décisive pour une approche globale des risques, d'autres modèles financiers sont inclus dans l'analyse des risques au niveau du groupe. Ces modèles d'évaluation du capital constituent des indicateurs clés et influencent les décisions de gestion des risques.

Cette large approche de la gestion des risques couvre ainsi une partie importante du processus de gestion du capital, ce qui permet de garantir la conformité continue avec les exigences prudentielles de solvabilité tant à l'échelle du Groupe que d'Helvetia Assurances SA.

L'étroite intégration des processus de gestion des risques et de gestion du capital (organisation, analyse des risques, reporting) crée des synergies et optimise les processus à l'échelle du Groupe Helvetia Baloise. La section E présente plus en détail le processus de gestion du capital.

Gestion des risques et ORSA

Le processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (EIRS³ ou ORSA selon l'acronyme anglais) est un processus annuel lors duquel Helvetia Assurances SA analyse et évalue la situation de l'ensemble de ses risques (y compris ceux non inclus dans la formule standard) et de sa solvabilité. Afin de garantir une gestion efficace des risques et des capitaux, ce processus est intégré dans le processus de planification stratégique (appelé business plan dans la suite du document). En effet, les résultats du processus sont un élément important pour la mise à jour / préparation du plan stratégique. L'ORSA distingue :

- l'ORSA générique qui norme l'ensemble des processus, principes et procédures impliqués dans la gestion du risque et du capital;
- l'ORSA annuel qui vise à produire le rapport ORSA, rapport résumant un processus annuel d'évaluation des risques et de la solvabilité menée sous la responsabilité du conseil d'administration. Ce processus comprend en outre la planification budgétaire (projection des résultats à 3 ans) et la planification stratégique des risques (tolérance et limites de risques). Le processus ORSA est une partie du processus global de la gestion des risques et du capital qui prévoit, notamment, des reportings trimestriels et un rapport annuel;
- un ORSA exceptionnel peut également être rédigé sur décision du comité des risques (local ou Groupe).

[3] E.I.R.S : Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité, en anglais : ORSA Own Risk and Solvency Assessment

L'ORSA étant prospectif, Helvetia Assurances SA valide que ses options de planification stratégique et financière sont conformes, pour la durée du business plan, tant avec l'appétence au risque et les limites du risque du groupe Helvetia Baloise qu'avec l'appétence et les limites de risques d'Helvetia Assurances SA considérée isolément.

La stratégie des risques définit également de façon prospective quels risques doivent être pris et comment ils seront pilotés. La stratégie des risques est étroitement liée à la stratégie commerciale. La mise à jour de la stratégie des risques fait partie du processus ORSA annuel.

La direction exécutive Groupe, le conseil d'administration, le comité de direction jouent un rôle déterminant dans le processus ORSA. L'exposition au risque, la couverture en capital sont discutées au niveau du comité des risques de l'unité de marché France (au moins deux fois par an depuis 2022).

Les conclusions du rapport ORSA sont présentées au comité des risques d'Helvetia Assurances SA. L'adéquation du processus ORSA est constamment ajustée. Le déploiement du processus ORSA est audité de façon indépendante par l'audit interne.

D'autres informations pertinentes pour le processus ORSA sont fournies dans les sections sur l'organisation de la gestion des risques, le processus de gestion des risques, les méthodes d'analyse et de gestion des risques, la gestion des risques et le processus de gestion du capital ainsi que dans la section E. Gestion du capital.

B.4. Système de Contrôle Interne

Comme mentionné précédemment, le système de contrôle interne d'Helvetia Assurances SA est celui du Groupe Helvetia Baloise, appelé ICOR pour «Internal Control system and Operational Risk management». Le contrôle interne est une composante importante du système de maîtrise des risques. Les spécificités du processus ICOR sont détaillées sous la section C.5.

B.5. Fonction Audit Interne

La fonction audit Interne a été détaillée au chapitre B.1.4.4.

B.6. Fonction Actuarielle

La fonction actuarielle a été détaillée au chapitre B.1.4.2.

B.7. Sous-traitance

La politique de sous-traitance limite l'impact du risque de sous-traitance permanente de fonctions critiques et importantes auprès d'un fournisseur externe ou auprès d'un service interne au sein du groupe.

Lorsqu'une tâche est sous-traitée, l'objectif premier est de s'assurer que cette délégation de processus n'induit pas de risque opérationnel supplémentaire. En outre, le sous-traitant doit adhérer à l'ensemble des principes réglementaires de conformité, légalité et sécurité que lui impose Helvetia Assurances SA en tant que mandant.

Les fonctions ou processus sous-traités font l'objet du même suivi et de la même attention que les processus internes de l'entreprise y compris en ce qui concerne la gestion de la continuité des activités.

La sous-traitance comporte des risques associés au processus sous-traité, à la qualité de la relation d'affaires entre les contractants, aux services rendus, à la protection des données et à la sécurité de l'entreprise au sens large.

Afin de maîtriser ces risques les règles suivantes sont appliquées :

- ne pas sous-traiter si :
 - la qualité de la gouvernance s'en trouverait affectée ;
 - les risques opérationnels augmenteraient en dehors des limites définies dans le cadre de la politique de gestion des risques ;
 - la conformité du processus ne pourrait être surveillée ;
 - la sous-traitance causerait une détérioration du service aux clients qui doit être continu et d'un niveau satisfaisant.
- la responsabilité ne peut pas être sous-traitée ;
- les structures de gouvernance sont pleinement opérationnelles avant toute décision de sous-traitance ;
- la sous-traitance est documentée ;
- le sous-traitant présente toutes les garanties de conformité avec les lois en vigueur.

Les fonctions ou services critiques et importants comprennent les activités qui sont essentielles à la capacité de mener à bien ses activités de base. En règle générale, une fonction est toujours importante et critique si sa défaillance risque de perturber durablement l'activité d'une entreprise. Ce critère est également rempli si des décisions entrepreneuriales sont confiées à un tiers.

La sous-traitance intragroupe consiste à transférer des activités d'une filiale/succursale à une autre au sein du groupe Helvetia Baloise. Cette sous-traitance obéit aux mêmes règles que la sous-traitance externe s'il s'agit de fonctions critiques.

D'un point de vue générique de traitement du risque, la sous-traitance est appréhendée au travers du processus ICOR.

Les activités critiques ou importantes sous-traitées à des tiers ou prestataires internes sont listées dans le tableau suivant. Toutes ces activités d'externalisation répondent aux exigences du processus d'externalisation décrit ci-dessus. Ceci apporte la garantie qu'il n'y a pas d'augmentation disproportionnée des risques opérationnels et que toutes les dispositions légales applicables sont respectées.

Aucune fonction clé n'est sous-traitée.

Description de l'activité critique ou importante sous-traitée	Sous-traitance interne ou externe ?	Lieu de la juridiction compétente pour le sous-traitant
Activités de souscription et de gestion des sinistres	Externe	France

B.8. Autres informations

Aucune information complémentaire n'est susceptible d'être portée à la connaissance du public.

C. Profil de risque.

Comme décrit au chapitre B.3 de ce rapport, Helvetia Assurances SA procède à une analyse distincte des risques suivants au sein des processus de management des risques : risques techniques, risques de marchés (avec la distinction usuelle entre les risques actions, immobilier, taux, change et spread), risques spécifiques de liquidité à moyen et long terme, contrepartie, risques opérationnels, stratégiques, émergents et risques de concentration. L'impact de réputation n'est pas traité de manière isolée mais est inclus dans la mesure des risques opérationnels, émergents et stratégiques.

Chacun de ces risques constitue un maillon du processus d'analyse des risques qui mesure pour chacun d'entre eux la perte probable ou le facteur de risque.

Les chapitres C.1 à C.5 de ce rapport détaillent plus précisément ces mesures de pertes ou de facteurs de risques. Les risques majeurs sont évalués par le processus CRP (Comprehensive Risk Profile).

C.1. Risque de souscription

C.1.1. Risque Non-Vie

Les branches d'activité par lesquelles Helvetia Assurances SA souscrit des risques sont :

- Marine, Aviation et Transport ;
- Assurances de Biens ;
- Autres risques Automobile ;
- Protection Juridique ;
- Responsabilité civile.

Ces branches d'activité sont composées des groupes de risques homogènes suivants :

- Marine, Aviation et Transport comportant : le segment corps maritimes (CMM), le segment facultés (FAC), le segment pêche et autres Corps (PAC), le segment RC Marine / Transports, le segment dommages aux œuvres d'art (Fine Art) et le segment aviation ;
- Assurance de Biens comportant : le segment dommages aux biens composés d'assurances de biens, de frais et de responsabilités (IARD) ;
- Autres risques Automobile : dommage aux véhicules à moteur (DAV) ;
- Protection Juridique ;
- Responsabilité civile générale.

Le tableau suivant présente pour l'exercice 2025 en norme locale, la décomposition des primes émises brutes par branche d'activité et par région, les primes cédées par région et les primes nettes de réassurance. En 2025, 67,1 % des primes émises brutes sont cédées en réassurance contre 66,6 % en 2024. En légère hausse au regard de 2024 (65 %), la part de l'Europe de l'Ouest représente 66 % du total des primes brutes (dont 36 % sur la branche Marine, Aviation et Transport). La variation du volume des primes émises nettes est principalement corrélée au traité quote-part évoqué en introduction de ce document. La majeure partie des cessions de primes se fait au sein du Groupe Helvetia Baloise. Sur un total de 188,2 M€ de primes cédées, 78 % sont cédées au sein du Groupe dont 73 % au titre du quote-part entre Helvetia Assurances SA et Helvetia Compagnie Suisse d'Assurance. Les primes cédées à l'extérieur du Groupe ne représentent que 41 M€ soit 22 %.

Primes émises par secteur et par région en assurance non-vie

au 31.12	Europe de l'Ouest	Europe du Nord	Europe du Sud	Autres	2025	2024	Variation
en Mio. EUR							
Assurance de biens	25,1	0,0	0,0	3,3	28,5	26,2	2,2
Marine, Aviation et Transport	102,3	6,3	22,9	40,8	172,3	175,6	-3,3
Autres automobiles	29,4	0,0	0,0	1,5	30,9	31,0	0,0
Responsabilité civile	0,4	0,0	0,0	0,4	0,8	1,2	-0,4
Accident / Santé	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Réassurance	28,5	1,7	6,4	11,4	48,0	42,3	5,7
Primes émises brutes	185,7	8,0	29,3	57,4	280,5	276,3	4,2
Primes cédées	124,3	5,4	19,8	38,8	188,2	184,2	4,1
Primes émises nettes	61,5	2,6	9,5	18,6	92,2	92,2	0,1

Les facteurs de risque de souscription non-vie sont divers et intimement corrélés à la nature aléatoire de l'évènement qui déclenchera l'obligation de payer le sinistre comme la nature aléatoire de l'ampleur du sinistre. La variation de ces pertes peut avoir un impact majeur sur le résultat technique et sur les fonds propres. Par conséquent, une variation du ratio de sinistralité de +/- 5 points aurait un effet négatif ou positif de 4,6 M€ sur les fonds propres (année 2024 : +/-4,6 M€). Cette même variation aura un effet de +/- 6,1 % sur le taux de couverture total du SCR (année 2024 : +/- 5,2 %). La variation du taux de sinistres n'a pas d'impact sur le SCR total.

Compte tenu de son portefeuille, Helvetia Assurances SA est exposée au risque de souscription non-vie qui inclut notamment le risque de primes, le risque de réserve et le risque catastrophe.

Le risque de primes correspond au risque de perte ou d'évolution défavorable dans les engagements d'assurance ou de réassurance, résultant soit d'une mauvaise tarification ou d'une fluctuation dans le déroulement, la fréquence et la sévérité des événements assurés mais non encore survenus.

Le risque de réserve correspond au risque de perte ou d'évolution défavorable des engagements, résultant des fluctuations dans la cadence et dans le montant des paiements des sinistres déjà survenus. En réalité, ce risque traduit l'incertitude sur le volume des provisions techniques d'Helvetia Assurances SA. En effet, le délai entre l'évènement déclencheur du sinistre et sa consolidation ou son paiement peut être particulièrement long, surtout dans le cas de sinistres complexes ou de sinistres de responsabilité civile.

Le risque catastrophe correspond au risque de perte ou d'évolution défavorable des engagements, résultant d'une incertitude importante sur les hypothèses liées à la tarification et au provisionnement et relatives aux événements extrêmes et exceptionnels. Helvetia Assurances SA est, de par son activité, exposée à des catastrophes naturelles et d'origine humaine (les accidents majeurs du fait de la main de l'homme peuvent également conduire au provisionnement de risques significatifs : incendie, explosions, attentats et terrorisme ou risque de guerre lorsque les marchandises transportées traversent des zones en conflit).

Helvetia Assurances SA structure son processus de gestion des risques autour du principe de la personne prudente. Ce principe stipule que tout risque doit être identifié, valorisé, surveillé et piloté en ligne avec notre solvabilité.

Certaines exclusions ou limitations permettent de circonscrire ces risques. De plus, les couvertures de réassurance souscrites par Helvetia Assurances SA, lui assurent une protection suffisante contre les événements extrêmes susceptibles de mettre en péril ses fonds propres.

Helvetia Assurances SA appréhende au mieux les risques connus et futurs au travers des travaux de l'actuariat. Ces travaux sont d'autant plus importants que la diversification des risques est faible au

sein d’Helvetia Assurances SA. En effet, en tant qu’acteur majeur de l’assurance transport et avec une faible part du risque dommage, Helvetia Assurances SA doit être particulièrement vigilant à la maîtrise de son risque de souscription.

Cette maîtrise passe par une évaluation constante de la politique de souscription. Les tarifs sont révisés annuellement, les mauvais risques sont résiliés. Helvetia Assurances SA adapte annuellement son programme de réassurance au niveau des risques qu’elle souscrit.

La politique de gestion des sinistres et la politique de provisionnement sont également centrales. Compte tenu d’un nombre important de polices en gestion déléguée, nous sommes également très vigilants à l’estimation des sinistres survenus mais non encore portés à notre connaissance par nos délégataires. Ces sinistres sont évalués de manière actuarielle contribuant ainsi à l’exhaustivité de notre provisionnement. Le processus de provisionnement d’Helvetia Assurances SA impose une estimation actuarielle régulière des provisions effectuées dans le cadre :

- de clôtures trimestrielles ;
- d’exercices budgétaires ;
- de l’audit et de la validation des comptes sociaux par les Commissaires Aux Comptes ;
- de la revue des calculs Solvabilité II.

Les mesures détaillées des risques de souscription au sens Solvabilité II sont abordées au chapitre E.2.2 de ce rapport.

C.2. Risque de marché

C.2.1.	Risque de taux	35
C.2.2.	Risque de spread	36
C.2.3.	Risque actions	37
C.2.4.	Risque immobilier	38
C.2.5.	Risque de change	39
C.2.6.	Pilotage des risques de marché	40

Le risque de marché exprime la perte probable de fonds propres générée par une variation des prix de marchés des actifs financiers. Ce risque appréhende autant les pertes de valeurs des actifs liquides que ceux des actifs moins liquides ou illiquides (tel l’immobilier par exemple).

Le management des risques dépend donc d’une observation courante des prix de marchés pour les actifs liquides et pour le cas des actifs illiquides de l’utilisation de modèles de valorisation (MTM - Mark To Model).

Les catégories de risques de marchés sont normées de la manière suivante :

- risque actions : risque de perte en capital induit par une baisse de la valeur de marché des instruments ou positions de type actions, ou dont la valeur dépend du cours des actions et titres assimilés ;
- risque de taux : risque lié à une variation du taux pour le porteur d’une créance à taux fixe ou variable entre la date d’engagement et celle du règlement ;
- risque de spread : il matérialise l’écart entre le taux de rentabilité actuariel de l’obligation et le taux sans risque de durée identique ;
- risque de change : qui matérialise la perte de valeur des actifs investis en devises étrangères et des passifs liés ;
- risque immobilier : qui matérialise la perte de valeur en cas de retournement du marché immobilier (quel que soit sa destination).

L'appréciation du risque de marché dépend principalement d'une appréciation de la volatilité des prix associés à chacune des catégories d'actifs. Différents instruments ou indices de marchés permettent d'appréhender cette volatilité. Par ailleurs les effets de la volatilité doivent être appréhendés à l'actif comme au passif. Ainsi le risque de taux mesure les variations de valeur induites à l'actif par une variation des taux d'intérêts mais aussi au passif par une réestimation des réserves actualisées par ces taux.

Généralement, le risque de marché principal auquel Helvetia Assurances SA est exposé est le risque de spread, le risque immobilier et le risque de change. Pour 2025, l'importance de ces risques dans l'ordre est le risque de change, le risque immobilier et le risque de spread.

Le risque de marché global ne correspond pas à la somme des risques individuels. Le risque de marché global appréhende justement le fait que la volatilité de chaque classe d'actif est indépendante.

Helvetia Assurances SA gère de manière autonome son risque de marché lié aux obligations, actions et à l'immobilier. Les risques liés aux obligations convertibles peuvent être cogérés au travers de fonds dédiés et spécialisés.

C.2.1. Risque de taux

Les fonds propres d'Helvetia Assurances SA sont sensibles à l'évolution des taux.

Les valeurs actualisées des actifs obligataires sont sensibles à la hausse des taux. Plus la hausse est forte, plus leur valeur est faible. La structure des cash-flow influence également cette valeur actualisée. La gestion du risque de taux suppose une gestion actif/passif au net des cash-flow actualisés nés des opérations d'assurance. La capacité de gestion à long terme du risque de taux repose donc sur une capacité d'évaluation et de pilotage à long terme des désadossements entre l'actif et le passif.

Helvetia Assurances SA simule les impacts de ce désadossement en mesurant la sensibilité de ses actifs et au moyen d'une approche par scénarios sur l'évolution des taux.

Duration

Duration au 31.12.2025	< 1 an	1 - 5 ans	5 - 10 ans	> 10 ans	sans date	Total
en Mio. EUR						
Actifs*						
Obligations	32,19	122,71	8,64	0,00	0,00	163,54
Actions	0,00	0,00	0,00	0,00	260,51	260,51
Fonds d'investissement	0,16	16,33	0,94	0,28	4,01	21,71
Produits dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêts et hypothèques	0,00	0,05	0,00	0,00	0,00	0,05
Instruments du marché monétaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actifs financiers	32,35	139,09	9,58	0,28	4,27	185,57
Passifs**						
Provisions techniques Non-Vie	-84,27	-95,23	-8,39	-0,01	0,00	-187,89
Provisions techniques	-84,27	-95,23	-8,39	-0,01	0,00	-187,89

* actifs générant des intérêts hors intérêts courus

** Montant des cash flow non actualisés attendus. La correction du risque de défaut des contreparties n'est pas faite conformément au QRT correspondant

Sensibilité au risque de taux

au 31.12.2025 en Mio. EUR	Volatilité	Sensibilité des Fonds propres*	
		Variation fonds propres	variation SCR spécifique
Augmentation	+ 50 pts	0,1	0,1%
Diminution	- 50 pts	-0,1	-0,1%

* en excluant l'effet impôts

Sensibilité au risque de taux

au 31.12.2024 en Mio. EUR	Volatilité	Sensibilité des Fonds propres*	
		Variation fonds propres	variation SCR spécifique
Augmentation	+ 50 pts	0,3	0,3%
Diminution	- 50 pts	-0,2	-0,3%

* en excluant l'effet impôts

Les tableaux ci-dessus analysent l'impact d'une modification de la courbe des taux d'intérêt sur l'évaluation des fonds propres et sur le Capital de Solvabilité Requis d'Helvetia Assurances SA en 2025 et en 2024. L'analyse comprend également les actifs financiers productifs d'intérêts, les dérivés de taux d'intérêt et les provisions techniques (le cas échéant : y compris la marge de risque) évaluées selon le principe de la meilleure estimation. Le principe du « look-through » a été utilisé pour les participations importantes dans des fonds mixtes équilibrés.

Une augmentation du taux d'intérêt sans risque a un impact positif sur les fonds propres en raison de la durée plus longue des engagements par rapport aux actifs. En revanche, une baisse du taux d'intérêt sans risque pèse sur les fonds propres. Comme les taux ont légèrement augmenté par rapport à l'année précédente, les sensibilités sont légèrement à la baisse en raison de la courbe convexe des taux d'intérêt.

L'impact des sensibilités sur le module de risque SCR correspondant n'est pas significatif. Il en est de même sur le SCR total. Il n'a donc pas été pris en compte dans la variation du taux de couverture SCR.

C.2.2. Risque de spread

Le risque de spread est associé à l'évolution incertaine entre le taux de rentabilité actuarielle d'une obligation et le taux de rentabilité d'un emprunt sans risque de même maturité. Ce risque concerne principalement les actifs obligataires, mais également les produits structurés et les dérivés de crédit.

Dans le cas d'Helvetia Assurances SA, seuls les actifs obligataires sont considérés.

Sensibilité au risque de spread

au 31.12.2025 en Mio. EUR	Valeur de marché 2025	Volatilité	Sensibilité des Fonds propres*	
			Variation fonds propres	variation SCR spécifique
Augmentation	152,7	+ 50 pts	-1,9	-0,0

* en excluant l'effet impôts

Sensibilité au risque de spread

au 31.12.2024 en Mio. EUR	Valeur de marché 2024	Volatilité	Sensibilité des Fonds propres*	
			Variation fonds propres	variation SCR spécifique
Augmentation	140,7	+ 50 pts	-1,9	-2,1%

* en excluant l'effet impôts

Les tableaux ci-dessus résument l'exposition et la sensibilité des fonds propres au risque de spread tant pour 2025 que pour 2024.

Ces mêmes tableaux présentent une analyse de l'effet d'une modification des spreads de crédit sur les fonds propres d'Helvetia Assurances SA sur base des taux du marché. Le risque de spread porte sur les placements sensibles définis comme des placements portant intérêt, à l'exception des obligations d'État notées «AAA», des obligations émises par des banques multilatérales de développement, des prêts hypothécaires, des avances sur police et des obligations hypothécaires. Le principe de transparisation a été utilisé pour les participations importantes dans des fonds mixtes.

Lorsque les spreads augmentent, la valeur des investissements et donc des fonds propres diminue. La sensibilité aux écarts de taux est quasi stable par rapport à l'exercice précédent.

L'impact des sensibilités sur le module de risque SCR correspondant et sur le SCR total n'est pas significatif. Il n'a donc pas été pris en compte dans la variation du taux de couverture SCR.

C.2.3. Risque actions

Helvetia Assurances SA dispose d'un portefeuille d'actions mutualisé dans un fonds dédié et géré par le Groupe. Cet investissement est source de rendement à long terme.

Sensibilité risque actions

au 31.12.2025 en Mio. EUR	Valeur de marché 2025	Volatilité	Sensibilité des Fonds propres*	
			Variation fonds propres	variation SCR spécifique
Diminution	8,9	-10%	-0,9	-1,2%

* en excluant l'effet impôts

Sensibilité risque actions

au 31.12.2024	Valeur de marché 2024	Volatilité	Sensibilité des Fonds propres*	
			Variation fonds propres	variation SCR spécifique
en Mio. EUR				
Diminution	8,0	- 10%	-0,8	-0,9%

* en excluant l'effet impôts

Les tableaux ci-dessus résument la sensibilité des fonds propres aux évolutions de marché des actions tant pour 2025 que pour 2024. Cette sensibilité englobe l'ensemble des titres actions ou assimilés : titres vifs, dérivés actions, fonds actions, fonds diversifiés actions, investissements alternatifs et participations. La part des actions dans le volume total des placements d'Helvetia Assurances SA étant faible, l'effet de la baisse des cours des actions n'affecte guère les fonds propres. L'impact des sensibilités sur le module de risque SCR correspondant et sur le SCR total n'est pas significatif. Il n'a donc pas été pris en compte dans la variation du taux de couverture SCR.

C.2.4. Risque immobilier

Helvetia Assurances SA dispose d'une part significative de ses actifs investie dans l'immobilier, part sensible à l'évolution des prix et des taux. Le patrimoine étant fortement localisé au Havre, la volatilité de cet actif est faible.

Sensibilité risque immobilier

au 31.12.2025	Valeur de marché 2025	Volatilité	Sensibilité des Fonds propres*	
			Variation fonds propres	variation SCR spécifique
en Mio. EUR				
Diminution	22,6	-10%	-2,3	-3,0%

* en excluant l'effet impôts

Sensibilité risque immobilier

au 31.12.2024	Valeur de marché 2024	Volatilité	Sensibilité des Fonds propres*	
			Variation fonds propres	variation SCR spécifique
en Mio. EUR				
Diminution	25,0	-10%	-2,5	-2,8%

* en excluant l'effet impôts

Les tableaux ci-dessus résument la sensibilité des fonds propres aux évolutions de marché de l'immobilier pour 2025 et pour 2024. Cette analyse valorise aussi bien la sensibilité des actifs investis pour usage propre qu'à usage d'investissement. Même si la valeur de l'immobilier d'Helvetia Assurances SA a évolué entre 2025 et 2024, l'effet sur la sensibilité sur les fonds propres est faible. L'impact sur le module de risque SCR correspondant n'est pas significatif.

C.2.5. Risque de change

L'essentiel des actifs et des passifs techniques d'Helvetia Assurances SA sont détenus en euro (90 % de l'actif net au 31.12.2025). La devise étrangère principale est le Dollars US avec une part de 14,2 %. La part de ces Dollars US est en diminution sur l'année 2025.

La gestion du risque de change se fait avec un adossement optimisé des actifs et passifs par devises. Ainsi, afin de couvrir les engagements en Dollars US, outre des comptes bancaires, des placements ont été faits dans cette devise originale.

Bilan en devises

au 31.12.2025	EUR	USD	Autres dev.	Total
en Mio. EUR				
Actifs	390,5	119,4	9,0	518,9
Passifs	273,0	100,8	14,5	388,3
Solde actif - Passif	117,5	18,6	-5,6	130,6
	90%	14%	-4%	100%

Sensibilité au risque de change

au 31.12.2025	Volatilité	Sensibilité des Fonds propres*	
		Variation fonds propres	variation SCR spécifique
en Mio. EUR			
Augmentation / Diminution	+ / - 25%	-3,3	-4,3%

* en excluant l'effet impôts

Sensibilité au risque de change

au 31.12.2024	Volatilité	Sensibilité des Fonds propres*	
		Variation fonds propres	variation SCR spécifique
en Mio. EUR			
Augmentation / Diminution	+ / - 25%	-8,8	-10,0%

* en excluant l'effet impôts

Les tableaux ci-dessus résument la ventilation des actifs et passifs en devises. Un excès d'actif dans une devise rend l'entreprise sensible au risque de change si cette dernière se déprécie. A l'inverse un excès de passif sur l'actif a un impact positif sur les fonds propres si la devise se déprécie.

La sensibilité du tableau supra est la somme des sensibilités calculée pour chaque devise. On note une diminution, au regard de 2024, de la variation de fonds propres sur 2025 car la part des Dollars US dans le bilan est en diminution suite à un rééquilibrage actif-passif en Dollars US. L'impact sur le module de risque SCR correspondant n'est pas significatif. Il n'a donc pas été pris en compte dans la variation du taux de couverture SCR.

C.2.6. Pilotage des risques de marché

Les sensibilités au risque de marché sont analysées dans le cadre du processus ORSA et en relation avec la stratégie et le modèle d'entreprise de l'organisation.

Les risques de marché sont gérés par le biais de la stratégie d'investissement et, si nécessaire, réduits par l'utilisation d'instruments dérivés de couverture. Helvetia Assurances SA a mis en place un processus permettant de s'assurer que tous les actifs sont investis conformément au principe de la personne prudente. Cela signifie qu'Helvetia Assurances SA n'investit que dans des actifs et des instruments présentant des risques qui peuvent être reconnus, évalués, surveillés, pilotés, signalés et pris en compte de manière adéquate lors de l'évaluation de la solvabilité globale des besoins.

Le Comité d'investissement surveille et gère les risques d'investissement d'Helvetia. A cette fin, le Group Investments établit des processus, des méthodes et des indices appropriés.

Les différentes dimensions des risques de placement sont soumises aux concepts de pilotage suivants, en tenant compte de la vision cohérente du marché ainsi que des exigences en matière de capital conformément à Solvabilité II :

- Concept de gestion pour le pilotage des **risques immobiliers** ;
- Concept de gestion de l'actif et du passif, en particulier pour la gestion des risques de **taux d'intérêt** ;
- Concept de gestion du **risque de liquidité** visant à fournir des liquidités suffisantes à des coûts de transaction aussi bas que possible.

La stratégie d'investissement est définie annuellement et revue trimestriellement par le conseil d'administration.

Le risque de marché de notre portefeuille d'investissement est constamment surveillé et, si nécessaire, réduit par des ventes ou l'utilisation d'instruments de couverture afin de répondre aux exigences internes strictes en matière de capacité de risque. La surveillance continue des risques de marché est effectuée à l'aide d'un système de reporting.

C.3. Risque de crédit

Les risques de crédit (risques de contrepartie) sont les risques de variation des fonds propres provenant du risque de défaut des contreparties ou de changement de valeur dans les garanties contractuelles reçues. Le risque de défaut fait référence à l'éventualité d'une insolvabilité d'une contrepartie, alors que le risque de changement de valeur correspond à la possibilité d'une perte financière due au changement dans la solvabilité d'une contrepartie ou un changement dans le spread de crédit en général.

Le changement de valeur provenant du changement dans les spreads de crédit correspond au risque de volatilité du niveau du spread lui-même. Il est indépendant des risques de défaut ou de transfert de créance ici exposés. Les risques de spread sont couverts dans la section C.2.2 Risque de spread.

Le risque de crédit auquel est exposé Helvetia Assurances SA a plusieurs origines :

- contreparties nées des dépôts ou titres assimilés ;
- contreparties nées des prêts et engagements reçus. Ces prêts sont généralement couverts ou assortis de garanties de premier rang. Ils sont marginaux au bilan de l'entreprise avec un total de 66 K€ soit moins de 1 % des actifs. Ce poste est majoritairement constitué de prêts aux entreprises liées.. Helvetia Assurances SA n'est pas un organisme financier prêteur. Ils peuvent être corrélés à des avances de trésorerie temporaires accordées à des intermédiaires commerciaux stratégiques ;
- contreparties nées des transactions sur dérivés et outils de couverture, inexistantes au bilan d'Helvetia Assurances SA ;

- contreparties nées des engagements de réassurance cédés. En cas de défaillance du réassureur, Helvetia Assurances SA reste redevable des engagements donnés à ses assurés. C'est pourquoi Helvetia Assurances SA contrôle régulièrement la solvabilité de ses réassureurs et n'intervient qu'avec des opérateurs de premier plan. Helvetia Assurances SA, via les traités négociés au niveau du groupe, diversifie également le risque de crédit de la réassurance en ne cédant pas ses risques à un seul opérateur.

Les tableaux ci-après détaillent les expositions au risque de contrepartie des principaux titres de créances par qualité des émetteurs. Le rating employé ici provient des principales agences de notation.

Qualité des titres de créances financières adossées aux instruments de taux et assimilés

Notation des investissements financiers

au 31.12	AAA	AA	A	BBB	BB & moins	Non noté	Total
en Mio. EUR							
Banques	-		20,0	-	-	6,6	26,6
Instruments du marché monétaire	-	-	-	-	-	-	-
Produits dérivés	-	-	-	-	-	-	-
Obligations *	31,2	36,9	83,4	12,0	-	-	163,5
Prêts	-	-	-	-	-	0,1	0,1
Fonds d'investissements	0,3	0,1	0,8	1,3	4,2	4,0	10,7
Total 2025	31,5	37,1	104,2	13,2	4,2	10,7	200,9
Total 2025 (%)	16%	18%	52%	7%	2%	5%	
Total 2024 (%)	14%	22%	36%	7%	3%	18%	100%

* Investissements directs et « fonds obligataires » du Groupe (hors coupons courus)

Qualité des créances de réassurance

Provisions techniques cédées par notation des réassureurs

au 31.12.	AAA	AA	A	BBB	BB & lower	Not rated	Total
en Mio. EUR							
Total 2025	-	14,1	173,8	1,9	0,5	0,3	190,7
Total 2025 (%)	0%	7%	91%	1%	0%	0%	
Total 2024 (%)	0%	5%	94%	1%	0%	0%	100%

La plus grande part détenue par un seul réassureur est de 74 %. Il s'agit du réassureur Helvetia Compagnie Suisse d'Assurance. Ce réassureur est noté «A». Sa part est lié au traité quote-part mis en place depuis 2017 (9 exercices de souscription pris en compte).

Le top 10 des principales contreparties est exposé ci-après :

Classement des principaux émetteurs par notation

Q4 2025 SII Value [in EUR million]		Valeur de marché N		Notation des obligations				Actions	Banques	Fonds
Emetteur	Notation	CP	AAA	AA	A	BBB			d'investissement	
1 SOCIETE GENERALE SA	A	14,93	-	-	-	-	0,05	14,88	-	
2 French Republic	A	12,43	-	-	10,27	2,15	0,00	-	-	
3 CTE ETUDES SCE ASSUREUR MARITI	Not rated	6,56	-	-	-	-	-	6,56	-	
4 BNP Paribas SA	A	5,71	-	-	0,93	-	0,07	4,68	0,03	
5 Kingdom of the Netherlands	AAA	4,38	4,38	-	-	-	-	-	-	
6 GGI Senior Infrastructure Debt	Not rated	3,60	-	-	-	-	-	-	3,60	
7 Nestle SA	AA	2,88	-	2,88	-	-	-	-	-	
8 Province of British Columbia C	AA	2,57	-	2,57	-	-	-	-	-	
9 Kingdom of Belgium	AA	2,44	-	1,45	0,99	-	-	-	-	
10 United States of America	AA	2,40	-	2,40	-	-	-	-	-	

* Investissements directs et "fonds obligataires" du groupe 5 hors coupons courus

Les valorisations du risque de crédit selon la norme Solvabilité II sont détaillées à la section E.2.2.

Pilotage du risque

Comme indiqué à la section C.2.6, les actifs sont investis conformément au principe de prudence et après une analyse approfondie des risques. Les risques de contrepartie (y compris les concentrations de risque de contrepartie) sont gérés par le biais des politiques d'investissement et de réassurance et suivis sur la base d'analyses d'exposition. La minimisation du risque de contrepartie est réalisée en travaillant avec un éventail de contreparties solvables et soumises à un système strict de limites de contrepartie pour la gestion des concentrations de risque de crédit. Des limites ont été définies au niveau du groupe ainsi qu'au niveau local en tenant compte des catégories d'actifs, de débiteurs et de notations. Les limites d'investissement pour les titres porteurs d'intérêts, les liquidités et les instruments du marché monétaire définissent des volumes d'investissement maximums ventilés par débiteur et par catégorie de notation. En cas de dépassement, des mesures visant à réduire l'exposition sont examinées et mises en œuvre si possible.

Les limites de contrepartie pour les titres porteurs d'intérêts ainsi que pour les positions en espèces et sur le marché monétaire sont contrôlées et indiquées dans les rapports mensuels de la gestion des actifs du groupe et de la trésorerie du groupe. En outre, les limites font l'objet d'un examen mensuel par la gestion locale des risques et d'un rapport au comité des risques du groupe.

C.4. Risque de liquidité

Le risque de liquidité exprime l'impossibilité de faire face à une nécessité de sortie de liquidité motivée par une activité purement assurantielle (sinistre majeur par exemple), par une activité financière d'investissement (travaux de restructuration par exemple) ou de financement (achat de portefeuille ou remboursement d'une dette par exemple).

Helvetia Assurances SA distingue les risques de liquidité à long terme des risques à court et moyen terme ainsi que les risques de liquidités liés aux mouvements de compensation intra-groupe (paiement du dividende par exemple).

- les risques de liquidité à long terme courent sur plusieurs années. Ils comprennent par exemple les risques de refinancement : la vente d'un actif pourrait être réalisée à des conditions moins favorables qu'aujourd'hui et les actifs de substitution (réinvestissement) pourraient être moins rentables que ceux sur lesquels Helvetia Assurances SA est aujourd'hui investie. Ces risques sont appréhendés via le pilotage des risques de marché qui, par une approche de la volatilité historique et de la sensibilité des actifs, anticipe certaines pertes de valeur et permet de réaliser des arbitrages.
- les risques de court et moyen terme ont une durée de vie d'un an. Ils comprennent par exemple un décaissement inattendu (sinistre majeur) qui perturbe significativement la saisonnalité des cash-flows. Ces risques sont pilotés par un cash-management prudent et par la constitution d'actifs financiers en représentation des engagements techniques facilement cessibles. Hormis l'immobilier, Helvetia Assurances SA n'investit pas dans des actifs non liquides.

Les risques de liquidité liés aux opérations intra-groupe sont pilotés via la gestion du capital au niveau du groupe. Priorité est donnée à la couverture des engagements réglementés et au niveau de capital nécessaire pour que la solvabilité minimale requise soit respectée de sorte qu'une requête de fonds du groupe ne perturbe jamais les exigences réglementaires de fonds dont doit disposer Helvetia Assurances SA. Cette gestion du capital est coordonnée avec la stratégie et les différents exercices budgétaires auxquels Helvetia Assurances SA et son actionnaire sont tenus.

Comme évoqué précédemment une partie du portefeuille d'investissements d'Helvetia Assurances SA est composée de placements immobiliers. Ces investissements ne peuvent être réalisés que dans un délai plus long (un an en condition normale de marché).

Tel que rappelé à la section C.2.6, les principes de personne prudente et d'analyse exhaustive des risques prévalent aussi pour la gestion du risque de liquidité. Helvetia Assurances SA utilise des indicateurs de liquidité pour mesurer, quantifier et contrôler les positions des liquidités et identifier les risques de liquidité potentiels et les possibles vulnérabilités dans ce domaine. Ces indicateurs ont pour but de fournir une image prospective des positions des liquidités et des risques à différents horizons temporels, dans des conditions normales et de stress, en tenant compte des seuils de tolérance et d'appétence au risque préalablement définis.

En outre, Helvetia Assurances SA surveille la liquidité de ses actifs et de ses passifs. Il n'existe aucune position individuelle significative présentant un risque de liquidité au passif du bilan.

Au niveau du groupe, le niveau de liquidité est analysé trimestriellement dans le reporting risque et capital au travers des positions en balance et des engagements réglementés. Il existe en outre un reporting annuel sur la liquidité qui analyse les flux issus des opérations techniques (flux entrants et sortants nés des opérations d'assurance et des opérations financières adossées aux provisions techniques). Ces flux sont soumis à des stress-tests. Il en résulte toujours un excès de flux entrants sur les flux sortants. En conclusion, Helvetia Assurances SA dispose de suffisamment de placements liquides pour couvrir à tout moment les sorties de fonds imprévues.

Le bénéfice attendu sur les primes futures pris en compte au 31.12.2025 est de 16,3 M€. Ce bénéfice a été calculé conformément aux exigences relatives à la comptabilisation et à la décomptabilisation des engagements d'assurance et de réassurance comme défini à l'article 17 du règlement délégué, ainsi qu'aux exigences de l'article 18 de ce même règlement délégué relatif aux limites d'un contrat d'assurance et de réassurance.

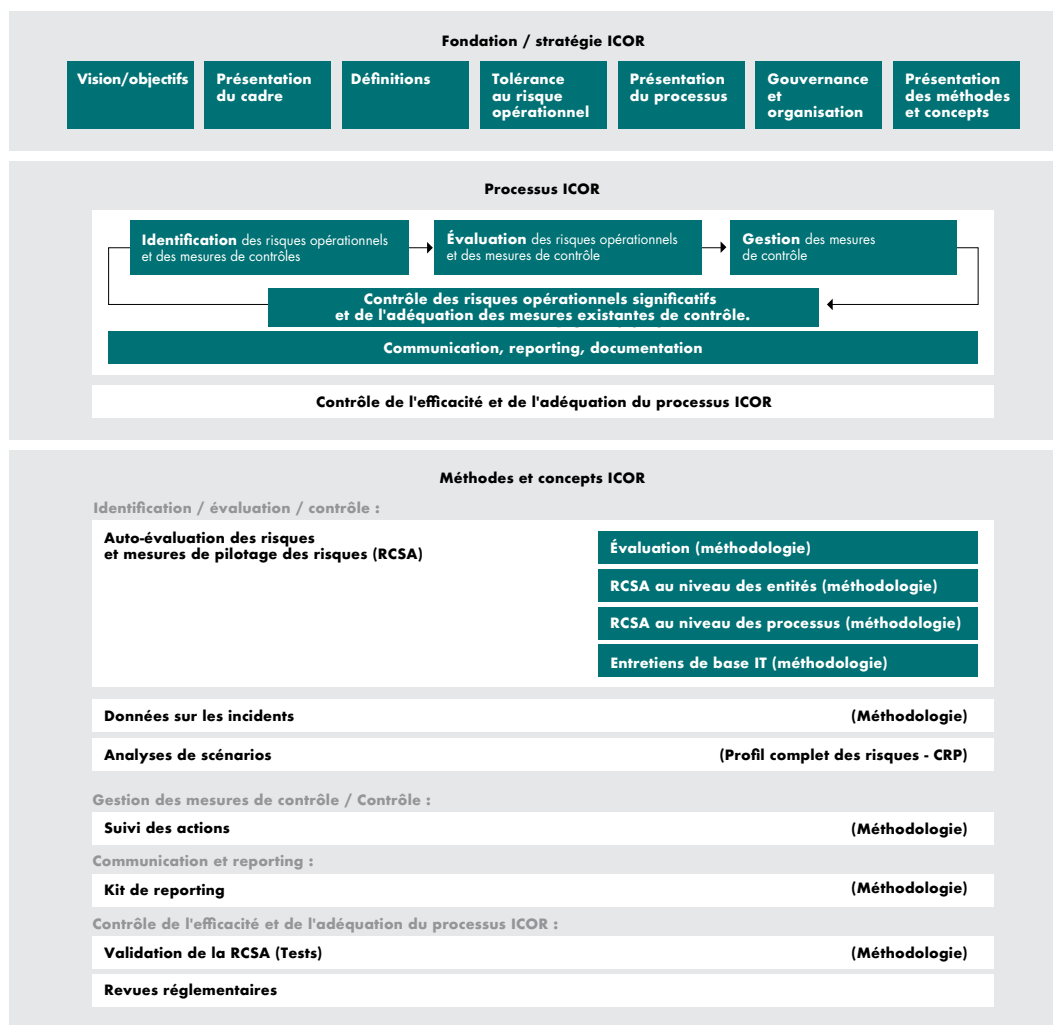
C.5. Risque opérationnel

Le risque opérationnel se définit comme le risque de pertes résultant de processus internes, de personnes, de systèmes, inadaptés ou erronés ou d'événements externes.

La gestion des risques opérationnels et le système de contrôle interne sont traités de façon homogène dans l'ensemble du groupe pour l'identification, l'analyse, le contrôle et le suivi des risques opérationnels et leur reporting.

Ce « Système de contrôle interne et gestion du risque opérationnel » désigné sous l'acronyme anglais ICOR⁴ couvre les principales étapes de la gestion des risques opérationnels.

Son fonctionnement est décrit dans le schéma ci-dessous :



Helvetia Assurances SA gère son activité en respectant le principe de «la personne prudente». Ainsi, les risques peuvent être identifiés, évalués, analysés, contrôlés, notifiés et pris en compte lors de

[4] ICOR : Internal Control System and Operational Risk Management

l'évaluation de l'exigence de solvabilité. Les risques opérationnels sont évalués selon une méthodologie standard. L'auto-évaluation des risques (Risk and Control Self Assessment) se fait à l'intérieur des limites de tolérance au risque définies. Selon l'évaluation de chaque risque, les contrôles et mesures correctrices sont adaptées au regard de leur pertinence et de leur efficacité. L'auto-évaluation des risques détermine trois types d'impacts différents (perte financière, information financière inexacte, atteinte à la réputation) selon une intensité et une probabilité d'occurrence. Le résultat de cette auto-évaluation des risques fait apparaître une grille d'évaluation comprenant trois valeurs de risques différentes : «faible», «moyenne», «élevée». L'évaluation des risques est effectuée après examen des mesures existantes et efficaces de gestion des risques. Le conseil d'administration d'Helvetia Assurances SA doit valider l'évaluation des risques «moyens» et «élevés» ; le conseil d'administration du groupe doit, de surcroît, accepter les risques «élevés».

L'inadéquation des processus internes est la source principale des risques opérationnels.

Les autres sources sont les personnes, les systèmes d'information, ou les événements extérieurs. Les risques liés aux évolutions des systèmes d'information font l'objet d'un suivi particulier, la cybercriminalité étant jugée comme un risque potentiellement fort au sein d'Helvetia Assurances SA.

Tous les risques opérationnels se situent à l'intérieur des limites de risques approuvées. Des mesures sont mises en œuvre, et leur efficacité contrôlée, autant que possible pour réduire, anticiper ou transférer le risque et ce, à un coût raisonnable.

Les limites de risques opérationnels sont définies conformément aux règles de calcul du modèle standard de Solvabilité II soit par rapport au volume d'affaires évalué par les primes ou les provisions.

Une augmentation du volume des provisions de 10 % a un impact de 0,9 M€ sur l'exigence de capital destinées à couvrir le risque opérationnel.

Les chiffres sont présentés à la section E.2.2. de ce rapport.

C.6. Autres risques importants

Comme mentionné en introduction, les risques clés et les concentrations de risques sont identifiés et évalués dans le cadre du processus Comprehensive Risk Profile (CRP) définissant le profil de risque global.

L'évaluation des risques majeurs dans le processus CRP est réalisée à partir de l'échelle matricielle ci-dessous assortie d'une définition des indicateurs de probabilité d'occurrence et de sévérité des impacts.

Matrice des risques

Niveau de probabilité (Assurance /Appétence au risque)	Très élevé	A				
	Elevé	B				
	Occasionnel	C				
	Faible	D				
	Très faible	E				
	Presque impossible	F				
			IV Marginal	III Important	II Grave	I Critique
			Gravité (Tolérance au risque)			

[4] ICOR : Internal Control System and Operational Risk Management

La probabilité d'occurrence s'appuie sur des niveaux de probabilité qualitative allant de «très élevé» à «presque impossible». La dimension de gravité est définie sur la base de quatre critères qualitatifs ou quantitatifs allant de «marginal» à «critique».

Pour les risques positionnés dans la zone vert sombre des mesures visant à diminuer l'exposition au risque sont mises en œuvre. Ces mesures sont mises en œuvre rapidement, et leur efficacité contrôlée, pour réduire, anticiper ou transférer le risque, et ce, à un coût raisonnable.

L'évaluation des risques majeurs dans le processus CRP est réalisée au périmètre d'Helvetia Assurances SA. La direction générale est directement impliquée dans ce processus.

En sus de cette évaluation des risques, les mesures de contrôle des risques sont analysées et les éventuelles actions à mettre en place sont définies en fonction de la stratégie des risques et des limites de tolérance au risque.

L'un des principaux risques identifié pour Helvetia Assurances SA reste le risque de cyber criminalité. Les cyber-attaques sont toujours présentes et se multiplient. L'IA et le savoir-faire des Hackers se développent. La stratégie de sécurité du groupe Helvetia Baloise fournit un cadre efficace pour mettre en œuvre différentes mesures relatives à la sécurité de l'information, notamment une politique de sécurité informatique stricte s'inscrivant dans celle du groupe, des tests associés aux cyber risques, un plan de reprise après indisponibilité des systèmes, le tout complété par la sensibilisation continue des employés aux risques concernant la sécurité de l'information et la cyber criminalité.

Le risque de dégradation économique reste un risque important en particulier au regard de l'instabilité géopolitique. Ce risque de dégradation est également appréhendé au regard de l'instabilité politique, de la dette de la France et des tensions toujours présentes dans le climat social avec de possibles répercussions économiques.

Au niveau des investissements, le principal risque financier pour Helvetia Assurances SA est le risque de change sur le dollar. Ce risque est maîtrisé aujourd'hui par un adossement le plus fin possible des actifs et passifs en devise en valeur comme en durée. Le pilotage du risque financier est resserré et sécurisé se limitant actuellement à des placements monétaires et obligataires pour l'essentiel avec une poche action très limitée.

C.7. Autres informations

Les informations essentielles relatives au profil de risque global d'Helvetia Assurances SA ont été détaillées dans les sections ci-dessus du chapitre C.

D. Valorisation aux fins de solvabilité

Le principe clé de l'évaluation des actifs et des passifs dans le cadre de Solvabilité II est le principe de l'évaluation conforme au marché. Les actifs doivent être évalués au montant auquel ils pourraient être échangés entre tiers informés, libres de consentement et agissant dans des conditions de concurrence normale. Les passifs doivent être valorisés au montant pour lequel ils pourraient être transférés ou réglés entre tiers et aux mêmes conditions que supra.

Cette méthode d'évaluation est généralement compatible avec le concept de la juste valeur en IFRS utilisée par le Groupe Helvetia Baloise dans ses états consolidés.

Des informations détaillées sur les positions de ce bilan prudentiel sont données en annexe de ce rapport.

Bilan prudentiel

au 31.12.2025

Solvabilité II

en Mio. EUR

Actif

Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	13,6
Immobilisations incorporelles	0,0
Détention dans des entreprises liées, y compris participations	0,0
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	7,9
Investissements	185,6
Obligations	163,5
Actions	0,3
Fonds d'investissements	21,7
Autres Placements	0,0
Produits dérivés	0,0
Prêts et hypothèques	0,1
Instruments du marché monétaire	0,0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	0,0
Actions propres	0,0
Créances nées d'opérations d'assurance	63,9
Part des réassureurs dans les provisions techniques	179,9
Créances nées d'opérations de réassurance	0,1
Dépôts auprès des cédantes	2,2
Impôts différés actif	34,6
Autres actifs	7,2
Trésorerie	24,0
Total Actif	518,9

Passif

Provisions techniques non-vie	299,7
Provisions techniques vie	0,0
Dépôts des réassureurs et autres passifs financiers	5,7
Dettes nées d'opérations d'assurance	18,5
Dettes nées d'opérations de réassurance	9,5
Provisions autres que les provisions techniques	0,0
Provision pour retraite	0,0
Impôts différés passif	40,8
Passifs subordonnés	0,0
Autres passifs	14,0
Total Passif	388,3

D.1. Actifs

D.1.1.	Actifs financiers	48
D.1.2.	Actifs immobiliers d'investissement	49
D.1.3.	Actifs d'exploitation	49
D.1.4.	Actifs incorporels	50
D.1.5.	Investissements dans les entreprises liées	50
D.1.6.	Part des réassureurs dans les provisions techniques	50
D.1.7.	Autres actifs	50

D.1.1. Actifs financiers

La valeur à reconnaître pour les placements financiers doit être cohérente avec le marché. Le principe suivant est à retenir dans le cadre de l'exercice : la juste valeur des actifs financiers est égale au prix auquel un actif pourrait être vendu à la date d'évaluation dans le cadre d'une transaction commerciale normale entre participants au marché.

Dès lors, les principes de valorisation à appliquer par ordre de préférence sont les suivants :

- valeur directement observée sur un marché efficient (QMP) ;
- valeur définie en référence à un titre comparable valorisé sur un marché efficient ;
- valeur de modèle définie sur la base de paramètres observés sur un marché efficient.

Les actifs financiers évalués aux prix cotés sur un marché efficient appartiennent à la catégorie des méthodes d'évaluation de «niveau 1». Côté sur un «marché efficient» signifie que les prix sont mis à disposition régulièrement, soit par une bourse, soit par un courtier ou service de pricing, et que ces prix représentent des transactions régulières du marché. Une évaluation est effectuée sur la base des valeurs de marché pour les actions, les obligations et les fonds d'investissement.

Si une valeur de marché sur un marché actif n'est pas disponible, la juste valeur est déterminée à l'aide de méthode d'évaluation. Les actifs financiers pour lesquels l'évaluation s'appuie sur des données de marché comparables sont affectés à la catégorie d'évaluation de «niveau 2». Il s'agit notamment des points suivants :

- prêts hypothécaires et prêts : les prêts hypothécaires sont mesurés en appliquant les taux d'intérêt en vigueur pour des prêts comparables qui ont été consentis. La courbe de swap est utilisée pour mesurer les prêts/emprunts sur titre de créance ;
- titres productifs d'intérêts sans marché actif y compris les obligations propres : la juste valeur se fonde sur des taux fixés par des courtiers ou des banques, validés par comparaison avec les transactions courantes du marché et en contrepartie de transactions avec des instruments similaires ;
- instruments du marché monétaire : la juste valeur repose sur des taux fixés par des courtiers ou des banques ou déterminés au moyen de la méthode des flux de trésorerie actualisés ;
- instruments financiers dérivés.

Si les hypothèses d'évaluation ne reposent pas sur des données de marché comparables, l'actif financier en question tombe dans la catégorie d'évaluation de «niveau 3». Cela vaut en particulier pour les placements alternatifs.

Les placements sont évalués en valeur de marché sous Solvabilité II, intérêts courus inclus.

En « valeur comptes sociaux », les corrections de valeurs (surcotes/décotes) et intérêts courus non échus sont intégrés à chaque ligne de placement concernée.

Les participations sont soumises au principe général d'une valorisation économique :

- s'il existe une cotation sur un marché actif, ce prix est retenu de préférence à toute autre méthode de valorisation ;

- toutes les participations ne sont pas cotées sur un marché actif. La juste valeur des participations est alors évaluée selon des modalités spécifiques (mise en équivalence ajustée ou, dans certains cas, méthodes alternatives).

Pour Helvetia Assurances SA, la quasi-totalité des actifs financiers peut être évaluée selon les principes de niveau 1 ou de niveau 2. Les actifs financiers d'Helvetia Assurances SA comprennent majoritairement des obligations, des actions et des prêts.

Au 31.12.2025, la valeur de marché des actifs financiers investissables hors immobilier est de 185,6 M€ sous Solvabilité II soit près de +1,9 M€ au regard des normes locales.

En local, les titres sont inscrits à leur coût d'acquisition hors coupons courus. Les titres de participations sont enregistrés à leur coût historique. Une provision pour dépréciation est, le cas échéant, constituée en considérant la valeur mathématique du titre, les plus-values latentes éventuelles et les perspectives d'évolutions de chaque filiale.

Aucune modification dans la valorisation de ces actifs n'est intervenue depuis 6 ans.

D.1.2. Actifs immobiliers d'investissement

Les actifs immobiliers sont valorisés selon la méthode des cash-flows actualisés.

Cette méthode acte le fait que la valeur globale d'un bien correspond à la somme des revenus générés dans le futur par ce bien. Les locaux d'Helvetia Assurances SA faisant l'objet d'une convention d'occupation temporaire accordée par le Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine (GPFMAS), ce dernier, propriétaire du terrain, ne deviendra propriétaire des constructions qu'à la fin de la convention d'occupation temporaire. A ce titre les cash-flows actualisés ne sont pas calculés sur une base infinie mais jusqu'en 2059.

Cette méthode des cash-flows actualisés s'appuie sur le long terme et permet de minorer les risques de survalorisation qui peuvent être liés à certaines particularités locales d'un marché immobilier.

La valeur des biens est déterminée sur la base d'expertises quinquennales conformément à la réglementation. Elle tient compte des pertes financières qui peuvent être générées par la vacance d'un lot, des pertes de valeurs résultant de la vétusté ou de l'état structurel des biens. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert indépendant.

La valeur de marché des actifs immobiliers d'investissement fait apparaître une différence de valeur de près de 3.5 M€ au regard du référentiel local. Dans cette norme, les actifs immobiliers sont inscrits à leur valeur d'acquisition par composant sous déduction des amortissements pratiqués (méthode linéaire).

Aucune modification dans la valorisation de ces actifs n'est intervenue depuis le dernier rapport.

D.1.3. Actifs d'exploitation

Les immobilisations corporelles correspondent essentiellement aux actifs corporels d'exploitation. Elles sont valorisées en environnement Solvabilité II selon la méthode IFRS.

Pour Helvetia Assurances SA, les actifs d'exploitation correspondent principalement à la part exploitation des immeubles en possession.

La valeur de marché des actifs d'exploitation fait apparaître une valorisation supérieure de 7,2 M€ par rapport au référentiel local. Cette différence est due d'un côté à l'augmentation de valeur de l'immeuble d'exploitation et, d'un autre côté, à la poursuite des amortissements en norme locale.

Aucune modification dans la valorisation de ces actifs n'est intervenue depuis 2017.

D.1.4. Actifs incorporels

Les écarts d'acquisition (ou goodwill) ainsi que les frais d'acquisition reportés ne sont pas reconnus en environnement Solvabilité II.

Les actifs incorporels (développements informatiques) ne sont reconnus que si leur valorisation s'appuie sur la valeur d'un objet comparable observée sur un marché efficient. Dans le cadre de l'exercice Solvabilité II, ils ne sont pas reconnus.

En norme locale, ces actifs incorporels sont majoritairement composés du montant du portefeuille Marine acheté en 2012 (20 M€). Le solde de ce poste est composé de logiciels nets des amortissements s'y rapportant.

La différence de valeur entre les deux référentiels est ainsi de 20,4 M€ en ne reconnaissant pas les actifs incorporels au bilan Solvabilité II.

Aucune modification dans la valorisation de ces actifs n'est intervenue depuis l'année dernière.

D.1.5. Investissements dans les entreprises liées

Les investissements dans les entreprises liées sont théoriquement valorisés en valeur de marché sous Solvabilité II. La valeur nette comptable de la participation doit correspondre à la valeur d'une entreprise équivalente sur le marché.

Pour Helvetia Assurances SA, l'investissement dans les entreprises liées correspond à une participation dans une entreprise de commissariat d'avaries (Groupe Save).

La différence de valeur entre les deux référentiels est de 40 K€.

Aucune modification dans la valorisation de ces actifs n'est intervenue depuis 2019.

D.1.6. Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques est évaluée au plus juste en tenant compte des flux actualisés en provenance des différents contrats de réassurance ainsi qu'en appréciant le risque de défaut du réassureur via le risque de contrepartie.

La différence de valeur au bilan Solvabilité II est de -72,9 M€ au regard du référentiel local. La part des provisions techniques cédées sous ce référentiel s'élève à 179,9 M€.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, ces provisions techniques augmentent à la suite de la prise en compte du traité quote-part par lequel Helvetia Assurances SA cède, à compter de l'exercice de souscription 2023 60 % de son portefeuille. Le taux de cession de 2017 à 2022 est de 50 % (9 exercices de souscription couverts par ce traité à fin 2025).

Aucune modification dans le mode de calcul de ces provisions techniques cédées n'est intervenue entre 2025 et 2024.

D.1.7. Autres actifs

Les autres actifs concernent principalement les créances d'assurance et de réassurance, la trésorerie, les impôts différés actifs. En application des principes IAS12, il est nécessaire de comptabiliser les impôts différés au titre de toutes les différences temporelles imposables ou au titre de toutes les différences temporelles déductibles.

Les créances nées des opérations d'assurance sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles peuvent faire l'objet d'une dépréciation soit individuelle soit collective, en fonction de l'antériorité de la créance, de la nature de l'endettement ou surendettement du débiteur.

Les comptes de dépôt et trésorerie ont une maturité inférieure à 3 mois en général.

Les coûts d'acquisition différés sont valorisés à 0.

Un certain nombre de postes n'ont pas fait l'objet d'une valorisation économique spécifique, le montant inscrit au bilan dans les comptes sociaux a ainsi été repris : prêts, dépôts auprès des cédantes, créances envers les assurés ou les réassureurs, autres créances, trésorerie et autres actifs non mentionnés.

Les différences de valeur du bilan prudentiel viennent donc principalement des Primes Acquisées Non Emises (PANE) ; ces dernières sont prises en compte dans le calcul du Best Estimate (BE).

Impôts différé et taux d'imposition

Les passifs et les actifs d'impôts différés sont évalués au montant exigible par l'administration fiscale, en utilisant les taux d'impôt (et les réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture : les évolutions fiscales peuvent être anticipées dès lors qu'elles sont connues en date d'évaluation.

Le taux d'imposition à appliquer dépend ainsi de la nature de l'élément sur lequel porte l'ajustement de valeur. Il s'agit du taux qui sera applicable au cours de l'exercice de renversement de la différence temporaire (écart entre valorisation Solvabilité II et valorisation fiscale). En règle générale, il s'agira du taux d'IS (Impôt sur les Sociétés). La baisse du taux d'imposition en France se poursuivant le taux pris en compte dans les calculs est celui prévu pour 2023. Il est égal à 25,83 % (taux simplifié).

Les impôts différés enregistrés dans le bilan Solvabilité II sont, quant à eux, calculés par application, poste à poste, du taux d'imposition à la différence entre la valeur reconnue dans le bilan Solvabilité II et la valeur ressortant du bilan en norme locale.

Aucune modification dans le mode de calcul de ces impôts différés ou dans le taux utilisé n'est intervenue entre 2025 et 2024.

D.2. Provisions techniques

D.2.1. Provisions techniques non-vie

Comme il n'existe pas de marché actif des contrats d'assurance, les engagements techniques pris par les assureurs doivent être appréciés selon le principe de la juste valeur. A cette juste valeur doit être ajoutée une marge pour risque et incertitude encadrant une probabilité d'erreur d'appréciation de cette juste valeur.

Ce principe s'appuie sur des modèles actuariels qui visent à gommer tout «sur-» ou «sous-» provisionnement mais aussi à prendre en compte les spécificités du portefeuille d'Helvetia Assurances SA (notamment l'extrême volatilité des risques de ce secteur d'activité).

La constitution des provisions techniques est conforme à la réglementation en vigueur définie par la directive Solvabilité II. Elles sont suffisantes dans une appréciation prudente habituelle, compte-tenu des résultats obtenus dans le passé.

La provision Best Estimate se définit comme la valeur actuelle probable des flux de trésorerie futurs jusqu'à extinction du portefeuille. La projection de cash-flow doit inclure tous les flux de trésorerie relatifs aux contrats d'assurance existants y compris, mais sans s'y limiter : les versements de prestations, les paiements de frais, le paiement des primes, les créances découlant des contrats de réassurance ou SPV⁽⁵⁾, les paiements à des tiers et les paiements d'impôts. En outre, la projection des flux de trésorerie doit prendre en compte toutes les incertitudes trouvées dans les flux de trésorerie.

L'actualisation des flux futurs est réalisée via la courbe des taux sans risque fournie par l'Autorité Européenne des Assurances et des Pensions (EIOPA).

(5) SPV : Special Purpose Vehicle

La provision Best Estimate est calculée séparément pour la provision pour primes (Best Estimate Prime) et la provision pour sinistres à payer (Best Estimate Réserves) et pour chacune des 5 branches d'activité (telles que définies à la section A.1.6 et C.1.1) et présentées à l'annexe 6.

Le calcul du Best Estimate intègre l'ensemble des frais qui devront être engagés afin d'honorer les engagements sur leur durée de vie, ainsi les frais d'administration, de gestion des sinistres, de gestion de placements et les frais généraux sont pris en compte.

Le montant du Best Estimate s'élève à 290,5 M€ dont :

- 276,9 M€ au titre du BE de réserve
- 13,7 M€ au titre du BE de primes

Avec la décomposition suivante par branche :

- Dommages aux Véhicules : 2,2 M€
- Marine, Aviation et Transport : 246,5 M€
- Assurance incendie et autres dommages aux biens : 40,6 M€ (Evènement à Nouméa en 2024)
- Responsabilité civile générale : 2,2 M€
- Protection Juridique : -0,9 M€

La marge de risque est définie comme étant un élément des provisions techniques correspondant au montant qu'une compagnie de « référence », qui reprendrait le portefeuille, demanderait pour honorer les engagements de l'assureur. En théorie, cette marge de risque est égale au coût du capital multiplié par la valeur actuelle des SCR futurs permettant de couvrir les engagements transférés.

Les SCR futurs étant complexes et longs à calculer, l'EIOPA propose plusieurs formes de simplifications possibles au sein des spécifications techniques qui ont été précisés dans la notice ACPR «Modalités de calcul des ratios prudentiels pour les entreprises et groupes d'assurance soumis à la Directive Solvabilité 2" (version du 17/07/2023). Le calcul de la marge de risque suit la méthodologie explicitée dans les points 95 et 96 de cette notice.

La marge pour risque est égale à 9,2 M€.

D.3. Autres passifs

La précision du calcul des Best Estimate est croissante d'année en année. En effet, les données et triangles de base au calcul s'enrichissent régulièrement. Les méthodes de provisionnement des sinistres graves sont également plus fines.

Le montant total des provisions techniques Solvabilité II est inférieur de 98 M€ au regard des provisions comptables en vertu du principe de prudence que ces dernières incorporent. En effet Solvabilité II agrège certaines composantes de risques ou garanties élémentaires alors que la granularité des provisions est plus fine dans les comptes locaux. Les réserves pour sinistres majeurs ou graves sont calculées distinctement des réserves pour sinistres attritionnels pour chacune des lignes de métier. Enfin, Solvabilité II actualise les cash-flows des provisions alors que le prix du temps n'est pas pris en compte dans les comptes locaux.

Les éléments de passif autres que les provisions techniques comportent en particulier les provisions pour risques et charges, les dettes et les comptes de régularisation et les impôts différés passifs.

Les passifs financiers comprennent généralement les dettes de financement (notamment les emprunts), les dépôts espèces des réassureurs et les instruments financiers dérivés. Helvetia Assurances SA n'a aucune dette envers les établissements de crédit. Les seules dettes financières présentes au bilan concernent des dépôts de réassureurs ou de locataires. Ces dettes n'ont pas fait l'objet d'une valorisation économique spécifique, ainsi, le montant inscrit au bilan dans les comptes sociaux a été repris.

Les dettes nées d'opérations d'assurance, dettes nées d'opérations de réassurance et les autres dettes ont été évaluées sous IFRS. Le coût amorti est généralement égal à la juste valeur. Ces passifs sont généralement à court terme.

Les provisions non techniques concernent des obligations actuelles qui nécessiteront probablement une sortie de fonds mais dont l'ampleur et la date de réalisation ne sont pas encore déterminés exactement. Des provisions sont constituées si, à la date de la clôture du bilan, de telles obligations existent et si la probabilité et le montant peuvent être déterminés de manière fiable. Aucune provision de ce type n'a été constituée au bilan d'Helvetia Assurances SA.

Les engagements à long terme du personnel (retraite, médaille du travail.....) sont calculés à chaque date de clôture selon des principes actuariels. Helvetia Assurances SA n'ayant pas de salariés, ces engagements figurent au bilan de Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances qui gère le portefeuille d'Helvetia Assurances SA et lui refacture la quote-part de charges de personnel lui revenant.

La différence de revalorisation des autres passifs s'élève à 5,3 M€ et porte ces derniers à une valeur de 88,6 M€ dans le bilan Solvabilité II. Les principales différences sont portées par les dettes nées d'opérations de réassurance.

A l'instar de ce qui est décrit à la section D.1.7, les impôts différés aux fins de Solvabilité II sont calculés par application, poste à poste, du taux d'imposition à la différence entre la valeur reconnue dans le bilan Solvabilité II et la valeur ressortant du bilan en norme locale.

D.4. Méthodes de valorisation alternative

Toutes les méthodes de valorisation utilisées ont été détaillées aux sections précédentes.

D.5. Autres informations

Toutes les informations clés liées aux principes de valorisation sont définies dans les sections précédentes.

E. Gestion du capital

E.1. Fonds propres de l'entreprise

E.1.1.	Objectifs, politique et processus de gestion du capital	54
E.1.2.	Structure des fonds propres, éligibilité à la couverture du SCR et du MCR	55
E.1.3.	Réserve de réconciliation	58

E.1.1. Objectifs, politique et processus de gestion du capital

Objectifs de la gestion du capital

Le groupe Helvetia Baloise et l'ensemble de ses filiales sont soumis au processus de gestion du capital défini au niveau du groupe. La gestion du capital telle que pratiquée au niveau du groupe est une des composantes principales de la gestion de l'entreprise au sens large. Les objectifs assignés à ce département sont :

- respecter à tout moment les exigences réglementaires et légales en matière de capital, tant au niveau du groupe qu'au niveau local
- maintenir la notation de solidité financière de l'assurance, attribuée par une agence de notation internationalement reconnue et considérée comme la notation principale du groupe Helvetia Baloise⁶, au niveau défini par la direction du groupe
- garantir la solidité et la flexibilité financières
- financer une croissance rentable et efficace en termes de capital
- générer une capacité de dividende durable.

Ces objectifs sont définis en fonction d'une appétence au risque ainsi qu'en considérant des arbitrages permanents de coûts et de bénéfices.

Méthode de Gestion du Capital

La mesure du niveau de capitalisation repose d'abord sur l'ensemble des textes réglementaires définissant le capital au sein de chaque unité de marché et au niveau du groupe. Le groupe Helvetia Baloise et ses filiales suisses sont régies par les exigences de Swiss Solvency Test (SST).

Les filiales européennes sont soumises au régime de Solvabilité II.

Par ailleurs, le groupe soumet également l'appréciation de sa solidité financière et de son risque de crédit en tant qu'émetteur auprès de Standard & Pools.

Dans ces modèles de gestion du capital, le capital disponible est valorisé sur une base économique. Les écarts avec les comptes statutaires locaux sont identifiés. De la même manière, les écarts avec la norme de consolidation IFRS sont également tracés. Des tableaux de passage et réconciliation du capital d'une norme à l'autre sont construits. Ces écarts de valorisation alimentent la capitalisation globale. Ces écarts sont essentiellement issus de la revalorisation des actifs investis et passifs techniques au prix de marché alors que, dans les comptes locaux, c'est la valeur comptable ou la valeur historique qui prévaut. Par ailleurs, certains éléments de passif peuvent être assimilés à des fonds propres dans ces modèles de gestion du capital. Ils s'additionnent donc au capital disponible. De la même manière, d'autres éléments en sont déduits comme les dividendes distribuables et les actifs incorporels.

Des règles spécifiques sont propres à chacun des référentiels SST, Solvabilité II et Standard & Pools

Toutefois, il existe un tronc commun. L'exigence de capital repose sur une analyse des risques induisant des facteurs de charge supplémentaire ou induisant directement une charge dérivée d'une approche par scénario ou d'une méthode de simulation stochastique.

Chacun de ces modèles prend en compte des effets de diversification et corrélation entre les différents facteurs de risques identifiés. L'exigence de capital finale en tient compte.

⁽⁶⁾ Helvetia peut également nouer une ou plusieurs relations de notation interactive supplémentaires - considérées comme secondaires par rapport à la notation primaire - avec d'autres agences de notation. Dans ce cas, les attentes respectives en matière de notation seront traitées dans l'annexe 0084-B01

Processus de gestion des fonds propres

Le groupe a développé un processus de gestion intégré, dans lequel s'inscrit Helvetia Assurances SA. Au niveau consolidé/stratégique, la capitalisation et le niveau de risque de chacune des entités régulées sont pilotés et gérés. Tout le processus de gestion du capital inclut une planification pluriannuelle des besoins en capital, une mesure de la sensibilité et une approche par scénarios.

Au niveau local/opérationnel, les opérations intra-groupe sont appréhendées. Bien évidemment, le dividende distribuable est planifié avec le double objectif de respecter les contraintes locales de couverture et de maximiser le dividende distribuable.

Enfin, le processus de gestion des fonds propres est indissociable de l'ORSA. Nous rappelons que ce processus ORSA est également piloté par le groupe de sorte que l'appétence au risque d'Helvetia Assurances SA ne puisse contrevenir aux principes de prudence édictés par le groupe.

Le cas échéant, en cas de dépassement de seuils ou de limites prédéfinis dans le cadre de l'adéquation des fonds propres du groupe, des mesures de capital appropriées sont prises.

E.1.2. Structure des fonds propres, éligibilité à la couverture du SCR et du MCR

Le tableau ci-après décompose les fonds propres d'Helvetia Assurances SA. L'éligibilité des fonds propres à la couverture du SCR ou du MCR est strictement réglementée. La directive décompose les Fonds Propres de base en 3 niveaux (tier 1 à tier 3). Ce classement se fait en fonction de leur disponibilité, de leur degré de subordination et de leur durée ou permanence. En ce qui concerne la couverture du SCR, chacun des 3 tiers évoqués supra est éligible. Cependant la conformité du capital aux principes édictés par Solvabilité II implique certaines limites de couverture par Tier qui sont les suivantes :

- Tier 1 > 50 % SCR
- Tier 2 + Tier 3 < 50 % SCR
- Tier 3 < 15 % SCR

Il en est de même pour le Capital Minimal Requis (MCR). Sa ventilation par Tier est plus robuste :

- Tier 1 > 80 % MCR
- Tier 2 < 20 % MCR

Les éventuels fonds propres auxiliaires ne peuvent représenter plus de 20 % des fonds propres cantonnés au Tier 1.

au 31.12.2025	Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
en EUR					
Fonds propres de base					
Actions ordinaires (y compris actions propres détenues)	94 400 000	94 400 000			
Primes d'émission liées aux actions ordinaires	97 110	97 110			
Fonds initial, droits d'adhésion ou éléments de fonds propres équivalents pour les organismes mutualistes	0				
Comptes mutualistes subordonnés	0				
Fonds excédentaires	0				
Actions de préférence	0				
Primes d'émission liées aux actions de préférence	0				
Réserve de réconciliation	33 098 100	33 098 100			
Dettes subordonnées	0				
Montant égal à la position nette d'impôts différés actifs	0				0
Autres fonds propres de base approuvés par le superviseur	0				
Fonds propres de base totaux après ajustements	127 595 210	127 595 210	0	0	0
Fonds propres auxiliaires					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	0	0	0	0	0
Fonds propres totaux					
Fonds propres totaux disponibles pour le calcul du SCR	127 595 210	127 595 210	0	0	0
Fonds propres totaux disponibles pour le calcul du MCR	127 595 210	127 595 210	0	0	
Fonds propres totaux éligibles pour le calcul du SCR	127 595 210	127 595 210	0	0	0
Fonds propres totaux éligibles pour le calcul du MCR	127 595 210	127 595 210	0	0	

Les fonds propres de catégorie 1 sont majoritairement composés de 155 700 actions au nominal de 606,29 € entièrement libérées et détenues par Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances. Le nombre d'actions et leur nominal n'ont pas changé en comparaison avec l'année précédente.

Comme l'année précédente, il n'y a pas de fonds propres de catégorie 2 ni de catégorie 3.

Au regard de 2024 (cf tableau ci-dessous), les fonds propres totaux sont en augmentation de 9.6 M€ du fait de l'augmentation de la réserve de réconciliation. Dans la variation de la réserve de réconciliation, l'essentiel provient de l'excédent d'actif sur passif entre 2024 et 2025.

au 31.12.2024	Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
en EUR					
Fonds propres de base					
Actions ordinaires (y compris actions propres détenues)	94 400 000	94 400 000		0	
Primes d'émission liées aux actions ordinaires	97 110	97 110		0	
Fonds initial, droits d'adhésion ou éléments de fonds propres équivalents pour les organismes mutualistes	0	0		0	
Comptes mutualistes subordonnés	0		0	0	0
Fonds excédentaires	0	0			
Actions de préférence	0		0	0	0
Primes d'émission liées aux actions de préférence	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	23 458 255	23 458 255			
Dettes subordonnées	0		0	0	0
Montant égal à la position nette d'impôts différés actifs	0				0
Autres fonds propres de base approuvés par le superviseur	0	0	0	0	0
Fonds propres de base totaux après ajustements	117 955 365	117 955 365	0	0	0
Fonds propres auxiliaires					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	0	0	0	0	0
Fonds propres totaux					
Fonds propres totaux disponibles pour le calcul du SCR	117 955 365	117 955 365	0	0	0
Fonds propres totaux disponibles pour le calcul du MCR	117 955 365	117 955 365	0	0	
Fonds propres totaux éligibles pour le calcul du SCR	117 955 365	117 955 365	0	0	0
Fonds propres totaux éligibles pour le calcul du MCR	117 955 365	117 955 365	0	0	

E.1.3. Réserve de réconciliation

La réserve de réconciliation permet d'articuler les fonds propres sociaux et le bilan prudentiel.

Elle tient compte en particulier des écarts d'évaluation des passifs (les provisions techniques notamment) entre les comptes statutaires et le bilan Solvabilité II, des différences de valorisation des actifs (notamment la prise en compte des plus-values latentes dans Solvabilité II).

La réserve de réconciliation d'Helvetia Assurances SA au 31.12.2025 est de 33 098 K€, contre 23 458 K€ au 31.12.2024, et est ventilée ci-dessous en euros. Cette évolution est la résultante de l'augmentation de l'excédent d'actifs (+9.6 M€).

La variation de l'excédent d'actifs provient en particulier de l'augmentation des postes cash et investissements (immobilier y compris). De plus amples informations sont fournies à la section D de ce rapport.

Réserve de réconciliation

au 31.12	2025
en EUR	
Excédent d'actif sur passif	130 595 210
Actions propres (détenues directement et indirectement)	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	3 000 000
Autres éléments de fonds propres de base	94 497 110
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	
Réserve de réconciliation	33 098 100

Réserve de réconciliation

au 31.12	2024
en EUR	
Excédent d'actif sur passif	117 955 365
Actions propres (détenues directement et indirectement)	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	0
Autres éléments de fonds propres de base	94 497 110
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	
Réserve de réconciliation	23 458 255

E.2. Capital de Solvabilité Requis et Minimum de Capital requis

E.2.1.	Modélisation de la formule standard	59
E.2.2.	Exigence de capital	59
E.2.3.	Appréciation de la suffisance des fonds propres	60

E.2.1. Modélisation de la formule standard

Helvetia Assurances SA calcule le capital requis aux fins de solvabilité (SCR) selon l'ensemble des paramètres de la formule standard. Aucun paramètre spécifique à l'entreprise (USP) n'est utilisé. Il n'y a aucune dérogation à cette règle ni aucune mesure transitoire qui est appliquée.

Au regard de l'année dernière, il n'y a pas d'élément nouveau dans l'approche du calcul du SCR. Seule une diagonale supplémentaire dans les triangles de primes et sinistres a enrichi les données et affirmé la pertinence de nos calculs.

E.2.2. Exigence de capital

Le tableau ci-dessous résume les principales consommations de capital par typologie de risque et fournit le niveau d'exigence minimale (MCR) et normatif (SCR).R).

Exigence de capital

au 31.12	2025	2024	Variation
en Mio. EUR			
SCR brut par module de risque			
Risque de marché	14,7	17,8	-3,1
Risque de taux d'intérêt	2,3	2,0	0,3
Risque de spread	4,7	4,5	0,3
Risque d'actions	4,2	4,1	0,1
Risque immobilier	5,9	5,9	0,0
Risque de concentration	1,5	0,0	1,5
Risque de change	3,3	8,8	-5,6
Diversification	-7,2	-7,5	0,3
Risque de contrepartie	23,1	26,2	-3,1
Risque de souscription vie	0,0	0,0	0,0
Risque de souscription santé	0,0	0,0	0,0
Risque de souscription non-vie	56,9	62,3	-5,4
Diversification	-18,0	-20,8	2,9
Risques liés aux actifs intangibles	0,0	0,0	0,0
SCR de base	76,8	85,5	-8,7
Risque opérationnel	8,7	9,7	-1,0
Capital requis sur les fonds cantonnés	0,0	0,0	0,0
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	0,0	0,0	0,0
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-10,2	-6,8	-3,5
SCR	75,2	88,4	-13,1
MCR	22,9	24,8	-1,9

L'exigence de capital normatif SCR telle que présentée dans ce rapport est identique à celle présentée dans les reportings QRT spécifiques et annuels présentés à l'ACPR.

Le risque de souscription demeure la composante principale du SCR.

Le SCR diminue de façon généralisée (cette diminution est visible sur chaque sous SCR). Cette diminution s'explique principalement par la baisse du chiffre d'affaires (uniquement due à la variation de PENA). Pour le risque souscription de gros bonis ainsi que la montée en charge de l'effet de l'augmentation du taux de cession en quote-part (passage de 50 % à 60 % au 01/01/2023) entre Helvetia Assurances SA et Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sont des causes supplémentaires .

E.2.3. Appréciation de la suffisance des fonds propres

Helvetia Assurances SA gère ses fonds propres à l'aide des métriques présentées à la section E.1 et à l'aide d'analyses de scénarios. Cela lui permet de mesurer les fonds propres de l'entreprise et d'évaluer leur efficacité et leur adéquation.

Cette approche permet de définir les seuils de suffisance, d'insuffisance et d'adéquation du niveau des fonds propres par rapport aux objectifs préalablement fixés. En combinaison avec ces objectifs et avec les mesures de gestion du capital décidées à l'échelle du groupe (remboursement de capital, taxation des dividendes ou recapitalisation), le niveau de capital requis d'Helvetia Assurances SA est fixé.

A fin 2025, Helvetia Assurances SA présente un ratio de couverture du SCR de 170 % et du MCR de 557 %.

Les variations du niveau de fonds propres sont régulièrement analysées tant au niveau local qu'au niveau du groupe et au besoin des transferts de capitaux sont implémentés (la protection des assurés est une valeur cardinale).

L'adéquation des fonds propres se définit comme une capitalisation suffisante et continue des entités supervisées au regard des exigences réglementaires. Cette adéquation passe par la disponibilité d'un capital tampon (capital buffer ou CB) qui prémunit l'entité contre toute volatilité de ses fonds propres à partir (et au-delà) du niveau de fonds propres défini par le SCR.

E.3. Utilisation du sous module risque actions dans le calcul du SCR

Ce sous-module n'est pas appliqué dans les calculs d'Helvetia Assurances SA.

E.4. Différences entre le modèle standard et le modèle interne

Comme indiqué sous E.2.1, Helvetia Assurances SA n'utilise pas de modèle interne.

E.5. Non-respect du SCR et du MCR

Les exigences du SCR et du MCR sont satisfaites.

E.6. Autres informations

Helvetia Assurances SA suit une méthode modifiée du calcul des impôts différés en valeur de marché en raison d'un rapprochement complexe des valeurs des actifs et des passifs dits conformes au marché (Market Consistent Balance Sheet : MCBS) avec les comptes IFRS individuels. L'hypothèse de travail adoptée par Helvetia Assurances SA pour contourner les niveaux de granularité différents entre le référentiel IFRS et le MCBS est d'approcher les positions d'impôts différés MCBS à partir des QRT ad hoc en tenant compte des différents taux d'imposition applicables.

Les critères de comptabilisation des actifs et passifs d'impôt différé sont exposés au chapitre D. Il en résulte des actifs d'impôt différé de 34,6 M€ et des passifs d'impôt différé de 40,8 M€, soit un solde net au passif de 6,2 M€.

Le régime Solvabilité II reconnaît la capacité d'absorption des pertes des impôts différés dans un bilan sous tension en réduisant le SCR. Ainsi, comme indiqué au chapitre E.2.2, le SCR a été ajusté en fonction de la capacité d'absorption des pertes des impôts différés.

Toutes les autres informations importantes relatives à la gestion du capital d'Helvetia Assurances SA ont été exposées dans les sections précédentes.

Annexes.

- 1 Bilan prudentiel
- 2 Primes, sinistres et frais généraux par ligne de métier
- 3 Primes, sinistres et frais généraux par pays
- 4 Diversification géographique aux fins du bilan prudentiel
- 5 Provisions techniques Vie – Helvetia Assurances SA non concernée
- 6 Provisions techniques Non-Vie
- 7 Sinistres Non-Vie
- 8 Impact des mesures relatives aux garanties à long terme et des mesures transitoires
– Helvetia Assurances SA non concernée
- 9 Fonds propres
- 10 SCR
- 11 MCR

Annexe 1

Bilan prudentiel – norme locale et norme de solvabilité II – S.02.01.01

En milliers d'euros		Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux
Actifs		C0010	C0020
Goodwill	R0010		0
Frais d'acquisition différés	R0020		6 669
Immobilisations incorporelles	R0030	0	20 325
Actifs d'impôts différés	R0040	34 626	
Excédent du régime de retraite	R0050	0	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	13 588	6 352
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	193 444	191 665
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	7 912	4 437
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	18	58
Actions	R0100	261	261
Actions – cotées	R0110	0	0
Actions – non cotées	R0120	261	261
Obligations	R0130	163 539	165 105
Obligations d'État	R0140	42 245	43 285
Obligations d'entreprise	R0150	121 295	121 820
Titres structurés	R0160	0	0
Titres garantis	R0170	0	0
Organismes de placement collectif	R0180	21 714	21 804
Produits dérivés	R0190	0	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	0	0
Autres investissements	R0210	0	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	54	54
Avances sur police	R0240	0	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	54	54
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	179 875	252 770
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	179 875	252 770
Non-vie hors santé	R0290	179 875	252 770
Santé similaire à la non-vie	R0300	0	0
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	0	0
Santé similaire à la vie	R0320	0	0
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	0	0
Vie UC et indexés	R0340	0	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	2 169	2 169
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	63 851	119 883
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	76	76
Autres créances (hors assurance)	R0380	7 082	7 082
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	24 044	24 044
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	70	1 345
Total de l'actif	R0500	518 879	632 434

En milliers d'euros

Passifs		Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux
Provisions techniques non-vie	R0510	299 722	397 758
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	299 722	397 758
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0	0
Meilleure estimation	R0540	290 542	0
Marge de risque	R0550	9 180	0
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	0	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0	0
Meilleure estimation	R0580	0	0
Marge de risque	R0590	0	0
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	0	0
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0	0
Meilleure estimation	R0630	0	0
Marge de risque	R0640	0	0
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	0	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0	0
Meilleure estimation	R0670	0	0
Marge de risque	R0680	0	0
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0	0
Meilleure estimation	R0710	0	0
Marge de risque	R0720	0	0
Autres provisions techniques	R0730		1 231
Passifs éventuels	R0740	0	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	0	0
Provisions pour retraite	R0760	0	-108
Dépôts des réassureurs	R0770	3 789	3 789
Passifs d'impôts différés	R0780	40 802	
Produits dérivés	R0790	0	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	1 956	134
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	18 515	18 515
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	9 496	44 434
Autres dettes (hors assurance)	R0840	14 004	13 780
Passifs subordonnés	R0850	0	0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0	13 047
Total du passif	R0900	388 283	492 579
Excédent d'actif sur passif	R1000	130 595	139 855

Annexe 2

Primes, sinistres et frais généraux par ligne de métier (S 05.01.02) au 31.12.2025

Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)							Total	
en euros		Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	
		C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0200
Premiums written								
Gross - Direct Business	R0110	25 819 080,72	172 273 847,48	28 451 463,14	787 696,39		5 123 497,94	232 455 585,67
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120		48 031 174,15					48 031 174,15
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130							
Reinsurers' share	R0140	15 535 086,57	148 748 181,46	20 386 584,56	494 249,92		3 075 072,89	188 239 175,40
Net	R0200	10 283 994,15	71 556 840,17	8 064 878,58	293 446,46		2 048 425,06	92 247 584,42
Premiums earned								
Gross - Direct Business	R0210	25 996 700,72	25 996 700,72	28 906 546,17	827 474,39		5 042 191,94	231 624 630,98
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220		45 191 177,15					45 191 177,15
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230							
Reinsurers' share	R0240	15 535 086,57	148 748 181,46	20 386 584,56	494 249,92		3 075 072,89	188 239 175,40
Net	R0300	10 461 614,15	67 294 713,45	8 519 961,61	333 224,46		1 967 119,06	88 576 632,73
Claims incurred								
Gross - Direct Business	R0310	9 958 045,77	75 577 759,53	11 463 848,82	358 952,60		341 809,61	97 700 416,33
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320		36 413 937,62					36 413 937,62
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330							
Reinsurers' share	R0340	5 927 864,86	78 363 830,18	6 324 594,27	187 287,64		245 859,92	91 049 436,86
Net	R0400	4 030 180,91	33 627 866,98	5 139 254,55	171 664,96		95 949,69	43 064 917,08
Expenses incurred								
	R0550	2 572 808,30	25 847 949,99	5 419 094,64	55 062,51		437 389,08	34 332 304,51
Administrative expenses								
Gross - Direct Business	R0610	1 013 250,21	9 202 602,50	1 631 346,88	31 224,60		203 097,49	12 081 521,69
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0620		1 903 974,80					1 903 974,80
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0630							0,00
Reinsurers' share	R0640							0,00
Net	R0700	1 013 250,21	11 106 577,30	1 631 346,88	31 224,60		203 097,49	13 985 496,49
Investment management expenses								
Gross - Direct Business	R0710		54 041,71					54 041,71
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0720		0,00					0,00
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0730							0,00
Reinsurers' share	R0740							0,00
Net	R0800		54 041,71					54 041,71
Claims management expenses								
Gross - Direct Business	R0810	614 007,60	5 976 721,83	942 453,02	2 533,60		0,00	7 535 716,05
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0820		1 108 583,94					1 108 583,94
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0830							0,00
Reinsurers' share	R0840							0,00
Net	R0900	614 007,60	7 085 305,77	942 453,02	2 533,60		0,00	8 644 299,99
Acquisition expenses								
Gross - Direct Business	R0910	6 441 132,05	42 568 111,92	7 218 473,68	186 811,39		1 276 762,09	57 691 291,13
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0920		11 481 111,23					11 481 111,23
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0930							
Reinsurers' share	R0940	5 588 612,34	47 610 222,10	4 450 227,22	166 848,33		1 089 463,98	58 905 373,97
Net	R1000	852 519,71	6 439 001,06	2 768 246,46	19 963,06		187 298,11	10 267 028,39
Overhead expenses								
Gross - Direct Business	R1010	93 030,77	722 475,10	77 048,27	1 341,25		46 993,48	940 888,88
Gross - Proportional reinsurance accepted	R1020		440 549,06					440 549,06
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R1030							
Reinsurers' share	R1040							
Net	R1100	93 030,77	1 163 024,15	77 048,27	1 341,25		46 993,48	1 381 437,93
Balance - other technical expenses/income								
	R1210							
Total technical expenses	R1300							34 332 304,56

Annexe 3

Primes, sinistres et frais généraux par pays (S 04.05) au 31.12.2025

Line of business	Z0010	6
<hr/>		
en euros	Total of business written by the undertakings	
<hr/>		
C0010		
<hr/>		
Country	R0010	
<hr/>		
Premiums written (gross)	R0020	172 273 847,48
<hr/>		
Premiums earned (gross)	R0030	170 851 718,27
<hr/>		
Claims incurred (gross)	R0040	75 577 759,53
<hr/>		
Expenses incurred (gross)	R0050	58 523 953,05
<hr/>		

Annexe 3

Primes, sinistres et frais généraux par pays (S 04.05) au 31.12.2025

en euros	Country	Premiums written (gross)	Premiums earned (gross)	Claims incurred (gross)	Expenses incurred (gross)
Total by country	C0020 FR	95 584 062,03	94 794 721,77	34 726 880,48	32 483 034,84
Total by country	C0020 IT	8 852 287,27	8 779 244,57	1 147 181,66	3 005 898,21
Total by country	C0020 NL	8 009 688,24	7 943 598,06	2 194 135,02	2 719 783,80
Total by country	C0020 GR	4 668 773,93	4 630 250,56	5 642 242,98	1 585 337,07
Total by country	C0020 GB	3 887 667,48	3 855 589,25	2 361 661,94	1 320 103,20
Total by country	C0020 LU	3 569 872,42	3 540 416,40	2 043 535,71	1 212 192,15
Total by country	C0020 CH	3 372 706,45	3 344 877,30	1 715 124,80	1 145 242,12
Total by country	C0020 PF	2 461 438,10	2 441 128,08	637 173,98	835 810,24
Total by country	C0020 US	2 417 640,55	2 397 691,91	2 058 716,53	820 938,27
Total by country	C0020 DE	2 146 574,02	2 128 862,04	1 436 361,38	728 894,44
Total by country	C0020 MC	2 073 581,63	2 056 471,93	631 499,38	704 109,02
Total by country	C0020 TR	2 042 045,45	2 025 195,96	1 080 463,03	693 400,54
Total by country	C0020 NC	1 937 716,42	1 921 727,78	1 095 870,84	657 974,39
Total by country	C0020 BE	1 676 368,67	1 662 536,48	773 641,43	569 230,69
Total by country	C0020 BM	1 617 039,48	1 603 696,83	428 618,90	549 084,76
Total by country	C0020 MT	1 294 430,47	1 283 749,76	1 561 872,06	439 539,08
Total by country	C0020 NO	1 183 770,27	1 174 002,65	1 612 475,49	401 963,11
Total by country	C0020 PY	1 117 691,43	1 108 469,04	514 594,81	379 525,26
Total by country	C0020 CY	970 287,88	962 281,76	218 579,14	329 472,66
Total by country	C0020 SA	945 516,54	937 714,82	319 733,54	321 061,26
Total by country	C0020 CI	940 409,49	932 649,90	171 165,26	319 327,10
Total by country	C0020 AE	916 374,65	908 813,38	424 209,92	311 165,78
Total by country	C0020 ES	904 468,34	897 005,32	331 239,60	307 122,86
Total by country	C0020 CM	813 245,01	806 534,70	10 581,32	276 146,90
Total by country	C0020 MH	769 417,43	763 068,75	235 477,81	261 264,73
Total by country	C0020 SN	717 711,22	711 789,18	59 137,58	243 707,28
Total by country	C0020 GA	698 640,79	692 876,11	11 782,86	237 231,69
Total by country	C0020 MG	674 905,92	669 337,08	218 262,87	229 172,24
Total by country	C0020 CG	653 866,64	648 471,40	189 798,96	222 028,10
Total by country	C0020 BL	639 264,57	633 989,82	82 976,59	217 069,80
Total by country	C0020 SG	610 455,34	605 418,30	934 849,25	207 287,29
Total by country	C0020 VG	599 501,42	594 554,77	145 631,41	203 567,76
Total by country	C0020 CA	526 020,70	521 680,36	1 529 413,06	178 616,51
Total by country	C0020 HK	516 203,76	511 944,42	150 515,34	175 283,06
Total by country	C0020 AL	505 855,35	501 681,39	-	171 769,13
Total by country	C0020 IE	484 986,91	480 985,15	64 910,47	164 683,01
Total by country	C0020 PL	480 523,91	476 558,98	29,30	163 167,54
Total by country	C0020 ML	464 256,08	460 425,37	141 888,72	157 643,61
Total by country	C0020 TW	454 598,75	450 847,73	297 936,22	154 364,35
Total by country	C0020 KY	442 508,98	438 857,71	-28 675,60	150 259,13
Total by country	C0020 DK	426 534,79	423 015,33	544 391,27	144 834,90
Total by country	C0020 PT	412 346,30	408 943,92	144 011,61	140 017,04
Total by country	C0020 ZA	407 778,20	404 413,51	133 126,27	138 465,88
Total by country	C0020 OTH	8 384 814,20	8 315 628,74	7 584 736,34	2 847 162,23

Annexe 3

Primes, sinistres et frais généraux par pays (S 04.05) au 31.12.2025

Line of business	Z0010	7
en euros		
Total of business written by the undertakings		
C0010		
Country	R0010	
Premiums written (gross)	R0020	28 451 462,65
Premiums earned (gross)	R0030	28 906 545,66
Claims incurred (gross)	R0040	11 463 848,82
Expenses incurred (gross)	R0050	9 869 321,86

en euros	Country	Premiums written (gross)	Premiums earned (gross)	Claims incurred (gross)	Expenses incurred (gross)
Total by country	C0020 FR	25 402 057,73	25 808 275,65	5 862 213,07	8 809 591,54
Total by country	C0020 PF	1 340 534,64	1 362 016,00	662 385,95	465 863,09
Total by country	C0020 NC	630 360,75	640 461,94	4 557 969,08	219 063,20
Total by country	C0020 OTH	1 078 509,53	1 095 792,07	381 280,72	374 804,03

Annexe 3

Primes, sinistres et frais généraux (S 04.05) au 31.12.2025

Line of business	Z0010	5
------------------	-------	---

en euros	Total of business written by the undertakings	
	C0010	
Country	R0010	
Premiums written (gross)	R0020	25 819 081,00
Premiums earned (gross)	R0030	25 996 701,00
Claims incurred (gross)	R0040	9 958 045,78
Expenses incurred (gross)	R0050	8 161 420,65

en euros	Country	Premiums written (gross)	Premiums earned (gross)	Claims incurred (gross)	Expenses incurred (gross)
Total by country	C0020 FR	23 787 603,52	23 951 248,15	9 352 006,72	7 519 269,72
Total by country	C0020 BE	1 193 776,47	1 201 988,95	351 197,10	377 353,27
Total by country	C0020 OTH	837 701,01	843 463,90	254 841,96	264 797,66

Annexe 3

Primes, sinistres et frais généraux par pays (S 04.05) au 31.12.2025

Line of business	Z0010	8
------------------	-------	---

en euros	Total of business written by the undertakings	
	C0010	
Premiums written (gross)	R0020	787 696,58
Premiums earned (gross)	R0030	827 474,58
Claims incurred (gross)	R0040	358 952,60
Expenses incurred (gross)	R0050	221 910,84

en euros	Country	Premiums written (gross)	Premiums earned (gross)	Claims incurred (gross)	Expenses incurred (gross)
Total by country	C0020 FR	422 092,44	443 407,67	6 868,98	118 911,98
Total by country	C0020 PF	336 561,75	353 557,90	69 218,61	94 816,97
Total by country	C0020 OTH	29 042,39	30 509,01	282 865,01	8 181,89

Annexe 3

Primes, sinistres et frais généraux par pays (S 04.05) au 31.12.2025

Line of business	Z0010	10
en euros		
Total of business written by the undertakings		
C0010		
Country	R0010	
Premiums written (gross)	R0020	5 123 497,94
Premiums earned (gross)	R0030	5 042 191,94
Claims incurred (gross)	R0040	341 810,00
Expenses incurred (gross)	R0050	437 389,08

en euros	Country	Premiums written (gross)	Premiums earned (gross)	Claims incurred (gross)	Expenses incurred (gross)
Total by country	C0020 FR	5 123 497,94	5 042 191,94	341 810,00	437 389,08

Annexe 3

Primes, sinistres et frais généraux par pays (S 04.05) au 31.12.2025

Line of business	Z0010	18
en euros		Total of business written by the undertakings
		C0010
Country	R0010	
Premiums written (gross)	R0020	48 031 174,15
Premiums earned (gross)	R0030	45 191 177,15
Claims incurred (gross)	R0040	36 413 937,62
Expenses incurred (gross)	R0050	14 934 219,03

Annexe 3

Primes, sinistres et frais généraux par pays (S 04.05) au 31.12.2025

en euros	Country	Premiums written (gross)	Premiums earned (gross)	Claims incurred (gross)	Expenses incurred (gross)
Total by country	C0020 FR	20 581 082,68	19 364 148,97	2 311 571,48	6 399 238,11
Total by country	C0020 IT	10 488 993,10	9 868 796,73	3 067 775,84	3 261 323,29
Total by country	C0020 CN	5 973 819,20	5 620 597,41	2 869 089,89	1 857 428,60
Total by country	C0020 BM	3 136 416,45	2 950 965,46	4 507 984,30	975 200,19
Total by country	C0020 US	1 425 678,37	1 341 380,42	817 918,23	443 283,55
Total by country	C0020 ES	784 435,66	738 053,31	-581 661,35	243 903,13
Total by country	C0020 TR	611 153,67	575 017,19	13 143,60	190 024,89
Total by country	C0020 JP	590 140,23	555 246,24	205 942,07	183 491,21
Total by country	C0020 ET	390 133,02	367 065,12	500 161,91	121 303,34
Total by country	C0020 KR	389 563,79	366 529,55	2 172 182,96	121 126,35
Total by country	C0020 KY	340 059,62	319 952,47	2 080 879,44	105 734,11
Total by country	C0020 AE	268 499,10	252 623,21	639 292,60	83 483,93
Total by country	C0020 VN	237 562,07	223 515,43	91 096,71	73 864,74
Total by country	C0020 ID	237 305,03	223 273,58	5 794,69	73 784,81
Total by country	C0020 IL	232 643,58	218 887,76	1 470,05	72 335,44
Total by country	C0020 OTH	2 343 688,58	2 205 124,30	17 711 295,20	728 693,34

Annexe 4

Diversification géographique aux fins du bilan prudentiel au 31.12.2025

Primes émises par secteur et par région en assurance non-vie

Au 31.12.	Europe de l'Ouest	Europe du Nord	Europe du Sud	Autres	2025	2024	Variation
En milliers d'euros							
Assurance de biens	25 111	24	27	3 290	28 451	26 220	2 232
Marine, Aviation et Transport	102 264	6 255	22 922	40 833	172 274	175 592	-3 318
Autres automobiles	29 423	0	0	1 520	30 943	30 971	-29
Responsabilité civile	423	0	0	365	788	1 208	-420
Accident / Santé	0	0	0	0	0	0	0
Réassurance	28 512	1 744	6 391	11 385	48 031	42 344	5 687
Primes émises brutes	185 731	8 023	29 339	57 393	280 487	276 335	4 152
Primes cédées	124 252	5 418	19 811	38 758	188 239	184 172	4 067
Primes émises nettes	61 479	2 605	9 529	18 635	92 248	92 163	84

Annexe 5

Provisions techniques Vie au 31.12.2025

Helvetia Assurances SA non concernée en 2025

Annexe 6

Provisions techniques Non-Vie (S.17.02.01) au 31.12.2025

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					Total engagements en non-vie
		Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de protection juridique	
(en milliers d'euros)		C0060	C0070	C0080	C0090	C0110	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Provisions pour primes							
Brut – total	R0060	-1 787	19 916	-3 270	63	-1 231	13 692
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-591	11 354	-2 023	41	-659	8 121
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-1 195	8 562	-1 247	23	-572	5 570
Provisions pour sinistres							
Brut – total	R0160	3 953	226 555	43 882	2 156	304	276 850
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	2 605	137 328	30 445	1 159	217	171 754
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	1 349	89 227	13 437	997	87	105 097
Total meilleure estimation – brut	R0260	2 167	246 471	40 612	2 220	-927	290 542
Total meilleure estimation – net	R0270	153	97 789	12 190	1 020	-485	110 667
Marge de risque	R0280	13	8 041	1 002	84	40	9 180
Provisions techniques – Total							
Provisions techniques – Total	R0320	2 179	254 512	41 614	2 304	-887	299 722
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	2 013	148 682	28 422	1 200	-442	179 875
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	166	105 830	13 193	1 104	-445	119 847

Annexe 7

Sinistres en Non-Vie (S.19.01.01) au 31.12.2025

Sinistres payés bruts (non cumulés) (en milliers d'euros)
(valeur absolue)

		Année de développement										
Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											687
N-9	R0160	19 824	32 581	8 851	2 542	1 865	641	-11	300	357	1 383	
N-8	R0170	18 666	32 463	11 403	2 765	1 818	598	99	841	391		
N-7	R0180	16 924	36 023	14 609	5 605	1 293	1 132	9 379	1 766			
N-6	R0190	17 982	46 563	15 723	10 256	2 848	1 750	1 551				
N-5	R0200	20 499	46 267	22 025	6 862	9 780	3 956					
N-4	R0210	21 168	51 678	23 299	12 833	10 372						
N-3	R0220	23 006	70 327	35 033	13 143							
N-2	R0230	19 238	70 776	34 304								
N-1	R0240	66 644	61 940									
N	R0250	21 206										

Total (en milliers d'euros)

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180
R0100	687	114 894
R0160	1 383	68 334
R0170	391	69 044
R0180	1 766	86 732
R0190	1 551	96 673
R0200	3 956	109 388
R0210	10 372	119 350
R0220	13 143	141 510
R0230	34 304	124 318
R0240	61 940	128 585
R0250	21 206	21 206
R0260	150 700	1 080 032

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées (en milliers d'euros)
(valeur absolue)

		Année de développement										
Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											6 258
N-9	R0160	47 093	31 670	11 870	9 184	6 452	6 068	6 350	6 404	5 939	4 559	
N-8	R0170	30 543	30 955	16 244	11 080	9 903	5 188	4 633	3 311	2 647		
N-7	R0180	41 889	37 244	16 153	10 345	9 948	9 201	4 200	3 153			
N-6	R0190	44 640	41 354	21 625	17 002	12 735	10 620	8 549				
N-5	R0200	62 909	72 270	35 377	24 807	12 177	8 841					
N-4	R0210	52 846	87 828	59 483	47 591	29 970						
N-3	R0220	74 956	86 480	48 285	21 780							
N-2	R0230	65 845	90 956	50 932								
N-1	R0240	93 941	91 385									
N	R0250	60 821										

Total (en milliers d'euros)

	Fin d'année (données actualisées)
	C0360
R0100	6 181
R0160	4 503
R0170	2 614
R0180	3 082
R0190	8 291
R0200	8 516
R0210	28 698
R0220	20 791
R0230	48 650
R0240	87 626
R0250	57 898
R0260	276 850

Annexe 8

Impact des mesures relatives aux garanties à long terme et des mesures transitoires au 31.12.25

Helvetia Assurances SA non concernée en 2025

Annexe 9

Fonds Propres (S.23.01.01) au 31.12.2025

	Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
(en milliers d'euros)					
Fonds propres de base					
Actions ordinaires (y compris actions propres détenues)	94 400	94 400		0	
Primes d'émission liées aux actions ordinaires	97	97		0	
Fonds initial, droits d'adhésion ou éléments de fonds propres équivalents pour les organismes mutualistes	0	0		0	
Comptes mutualistes subordonnés	0		0	0	0
Fonds excédentaires	0	0			
Actions de préférence	0		0	0	0
Primes d'émission liées aux actions de préférence	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	33 098	33 098			
Dettes subordonnées	0		0	0	0
Montant égal à la position nette d'impôts différés actifs	0				0
Autres fonds propres de base approuvés par le superviseur	0	0	0	0	0
Fonds propres de base totaux après ajustements	127 595	127 595	0	0	0
Fonds propres auxiliaires					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	0	0	0	0	0
Fonds propres totaux					
Fonds propres totaux disponibles pour le calcul du SCR	127 595	127 595	0	0	0
Fonds propres totaux disponibles pour le calcul du MCR	127 595	127 595	0	0	
Fonds propres totaux éligibles pour le calcul du SCR	127 595	127 595	0	0	0
Fonds propres totaux éligibles pour le calcul du MCR	127 595	127 595	0	0	

Réserve de réconciliation

Excédent d'actif sur passif	130 595
Actions propres (détenues directement et indirectement)	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	3 000
Autres éléments de fonds propres de base	94 497
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	
Réserve de réconciliation	33 098

Annexe 10

Capital de solvabilité requis (S.25.01.01) au 31.12.2025

		Capital de solvabilité requis net	USP	Simplification
(en milliers d'euros)				
Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	14 697	–	–
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	23 137	–	–
Risque de souscription en vie	R0030	0	–	–
Risque de souscription en santé	R0040	0	–	–
Risque de souscription en non-vie	R0050	56 886	–	–
Diversification	R0060	-17 964	–	–
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0	–	–
Capital de solvabilité requis de base	R0100	76 757	–	–
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	8 716		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0		
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-10 236		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0		
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire		R0200	75 237	
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0		
dont les exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type a	R0211	0		
dont les exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type b	R0212	0		
dont les exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type c	R0213	0		
dont les exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type d	R0214	0		
Capital de solvabilité requis	R0220	75 237		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0		
Approche concernant le taux d'imposition			Oui/Non	
			C0109	
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590		Oui	
Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes			LAC DT	
			C0130	
LAC DT	R0640	-10 236		
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-6 176		
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	-4 060		
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	0		
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	0		
LAC DT maximale	R0690	0		

Annexe 11

Minimum de capital requis (S.28.01.01) au 31.12.2025

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		Composants MCR
(en milliers d'euros)		C0010
Résultat MCR_{NL}	R0010	22 918

Informations générales

		Informations générales	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
(en milliers d'euros)		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	0	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	0	0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	153	10 274
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	97 789	72 590
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	12 190	6 434
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	1 020	293
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0	1 955
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0	0
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0

Calcul du MCR global

(en milliers d'euros)		C0070
MCR linéaire	R0300	22 918
Capital de solvabilité requis	R0310	75 237
Plafond du MCR	R0320	33 857
Plancher du MCR	R0330	18 809
MCR combiné	R0340	22 918
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000
		C0070
Capital minimum requis	R0400	22 918

Contact

M. Romain BETHUNE
Chief Risk Officer
Helvetia Assurances SA
25 Quai Lamandé
76600 Le Havre
T +33 (0)2 32 92 91 17
www.helvetia.fr



simple. clair. helvetia



Votre assureur suisse